

FRICHES ET TRAJECTOIRE 2°C

GLOSSAIRE DES PICTOGRAMMES

TYPE DE RÉALISATIONS :



RECONVERSION ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Une activité économique est un processus qui, à partir d'intrants, conduit à la fabrication d'un bien ou à la mise à disposition d'un service. (Définition INSEE)



RENATURATION ECO-ACTIVITÉS ET AGRICULTURES

Les éco-activités sont les activités qui produisent des biens ou services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources.



RECONVERSION (RE) DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dans le sens d'une évolution de la ville par le recyclage foncier ou bâti pour tous les usages à l'exception de vocations pouvant présenter des dangers, risques ou nuisances pour les populations.

Pictogrammes de reconversions singulières :



SAUVEGARDE DE PATRIMOINE / GRAND SITE

La reconversion de la friche économique contribue à la sauvegarde et/ou à la valorisation d'un patrimoine ou Grand Site



OCCUPATION TEMPORAIRE / TRANSITOIRE

Aménagements ou projets d'occupation sur un temps donné, soit indépendamment du projet urbain futur (occupation temporaire), soit en vue du projet urbain futur (transitoire).
[définition d'après l'IAURIF]

CONTRIBUTIONS À LA TRAJECTOIRE 2° :



MORPHOLOGIE URBAINE

Inscription dans l'environnement immédiat et proche, qu'il soit technique (réseaux de chaleur/froid), «naturel» (restauration ou préservation de la biodiversité; trame verte et bleue, ...), ou lié au cadre de vie (lutte contre les îlots de chaleur, nature en ville, ...).



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES

Niveau de performance énergétique atteint par la reconversion ou la construction de bâtiment.
Action en faveur des sols (désimperméabilisation, dépollution, ...)
Gestion raisonnée de ressource, telle que l'eau.



NEUTRALITÉ CARBONE

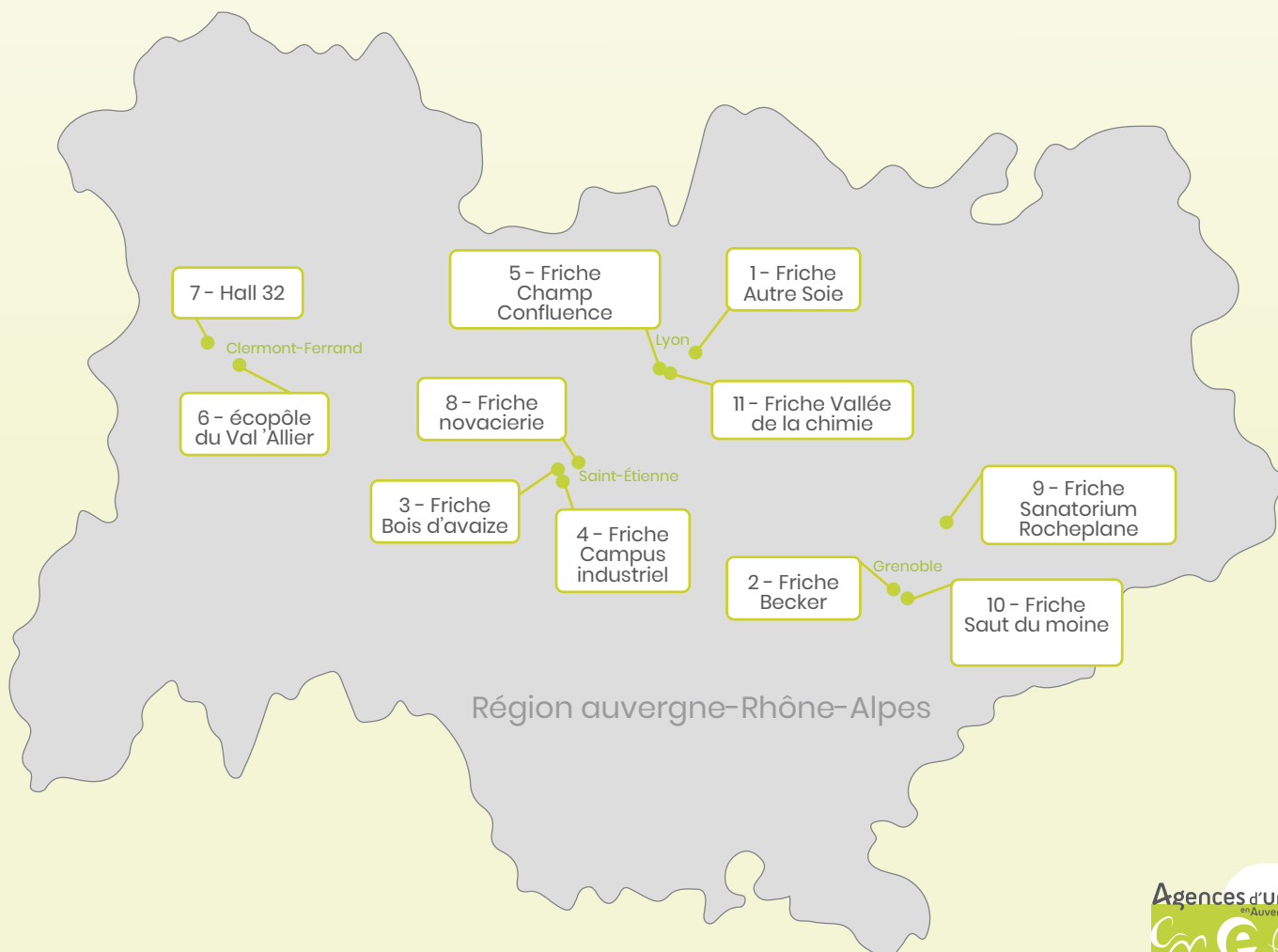
Mise en oeuvre d'aménagements, d'un projet favorisant l'absorption du carbone et/ou réduisant l'émission de gaz à effet de serre.

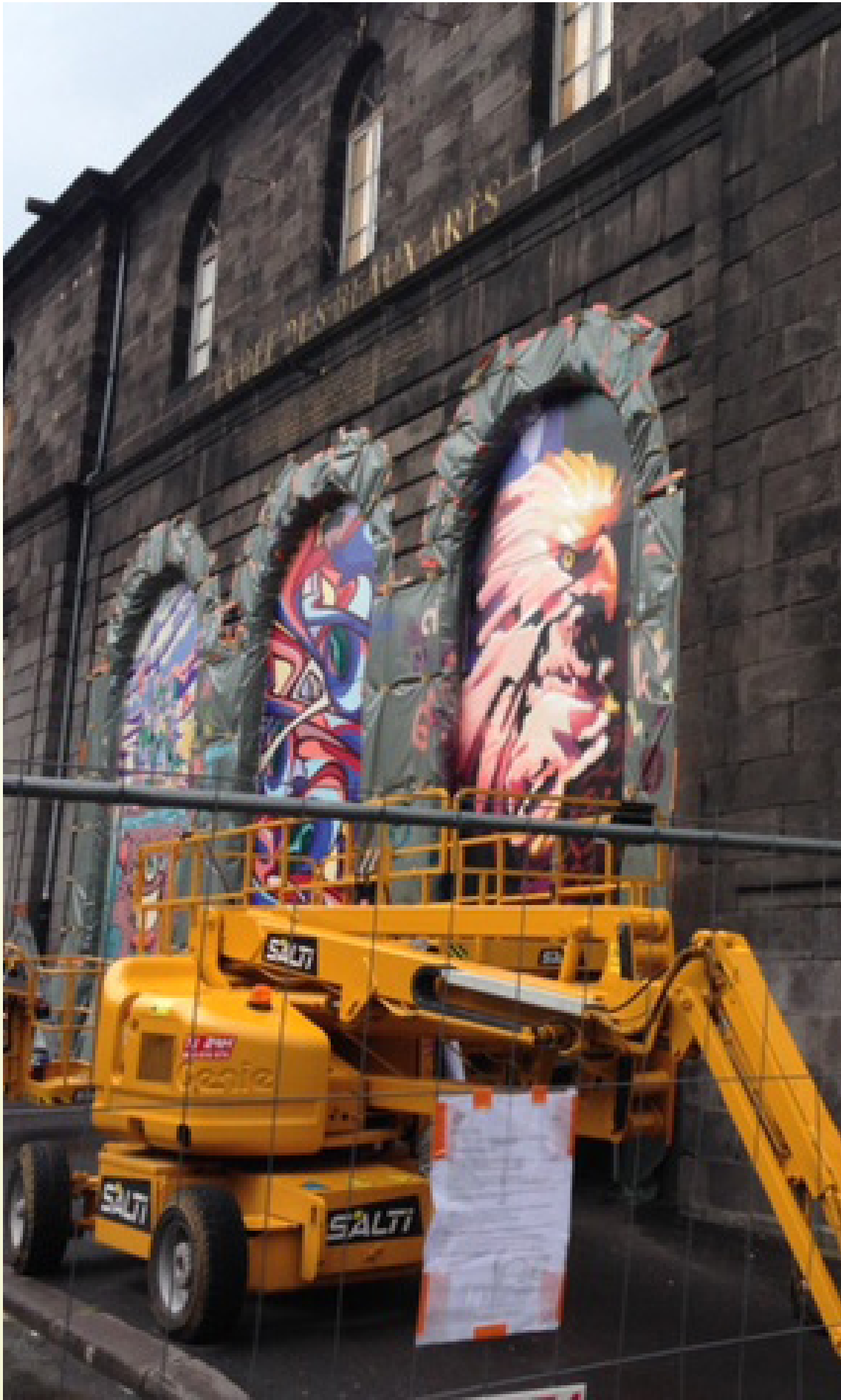


ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mise en oeuvre de système(s) de production d'énergie renouvelable

	1 - FRICHE AUTRE SOIE	7
	2 - FRICHE BECKER	11
	3 - FRICHE BOIS D'AVAIZE	15
	4 - FRICHE CAMPUS INDUSTRIEL	19
	5 - FRICHE CHAMP CONFLUENCE	23
	6 - FRICHE ÉCOPÔLE DU VAL D'ALLIER	27
	7 - FRICHE HALL 32	31
	8 - FRICHE NOVACIERIE	35
	9 - FRICHE SANATORIUM ROCHEPLANE	39
	10 - FRICHE SAUT DU MOINE	43
	11 - FRICHE VALLÉE DE LA CHIMIE	47





Friches et Zéro Artificialisation Nette

Ces dernières années, les collectivités chargées de l'aménagement du territoire se sont vues confier, par la loi, des objectifs complémentaires à la simple organisation de l'espace bâti ; mettre en œuvre la transition écologique devient ainsi un objectif majeur de l'aménagement du territoire. D'ailleurs, la loi « climat et résilience » introduit un nouvel objectif de lutte contre l'artificialisation des sols en complément des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ou de production d'énergies renouvelables déjà introduits antérieurement ; le foncier devenant une ressource rare, à économiser.

Sur nos territoires, ces objectifs sont confrontés à l'existence de nombreuses friches économiques. Ces friches, intégrées aux zones aménagées, demeurent inoccupées, fréquemment disponibles. Toutefois, leur passé économique en fait des espaces à considérer avec précaution, du fait de risques de pollution des sols et des eaux souterraines.

Néanmoins, les friches représentent un enjeu d'aménagement économique eu égard la réduction de l'artificialisation des sols.

Parce que la réutilisation de friches économiques ne consiste pas uniquement en la production de mètres carrés bâtis, l'ADEME et les quatre agences d'urbanisme vous présentent quelques exemples de recyclage de friches économiques au service des différents objectifs de la transition écologique. Production d'énergies renouvelables, participation à la trame verte et bleue, contribution à la gestion des eaux, voire production agricole constituent des pistes possibles de requalification du foncier.

Au-delà de cette plaquette d'exemples, les agences d'urbanisme et l'ADEME mettent prochainement à disposition des territoires un outil pour caractériser le potentiel de recyclage des friches au regard des objectifs de transition écologique. A la suite d'un inventaire exhaustif, cet outil permettra à un territoire de se doter d'une réelle stratégie globale de réutilisation de ce foncier.

ADEME

La reconversion des friches économiques revêt un double enjeu : l'attractivité / le développement économique et l'aménagement urbain innovant.

Les grandes thématiques nationales actuelles, le ZAN, Trajectoire 2°C, ... remettent la gestion des friches au premier plan des actions à mener. Ces espaces deviennent les lieux d'enjeux de l'évolution urbaine.

Ainsi, les territoires ont saisi cette opportunité de remettre une valeur (sociale, environnementale, économique, culturelle, etc.) dans ces espaces souvent déqualifiés.

Mobilisant souvent du foncier stratégique, les friches sont au cœur d'une gestion raisonnée de l'espace tout en adaptant cette offre foncière aux besoins réels des territoires. Néanmoins de nombreux freins existent jusqu'aux phases opérationnelles et la reconversion des friches apparaît encore aujourd'hui comme « l'exception » dans la fabrique des villes.

Ce document a été initié en 2020 par l'ADEME Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du réseau URBA4 constitué des quatre agences d'urbanisme de la région. Chacune des agences a réalisé une présentation de reconversions de friches économiques de leur territoire, sous forme de fiches synthèses.

Le présent recueil d'expériences Auvergne Rhône Alpes a pour premier objectif d'appréhender la thématique de la trajectoire 2°C appliquée à la reconversion des friches économiques, et de s'intéresser aux indicateurs mobilisables liés à cette trajectoire 2°C. D'autre part, ce document permet une première identification des stratégies territoriales auxquelles la reconversion des friches peuvent contribuer.



NOM DU PROJET



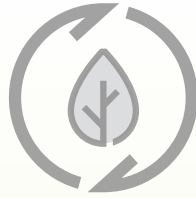
AUTRE SOIE



TYPE DE RÉALISATION



RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN



SAUVEGARDE
D'UN PATRIMOINE



OCCUPATION
TEMPORAIRE

ACTEURS DU PROJET



Maître d'ouvrage : *SAS Autre Soie* (structure juridique rassemble l'ensemble des porteurs du projet) : GIE La ville autrement (aménageur et coordinateur du projet), CCO (co-pilote en charge de l'innovation socio-culturelle et des tiers-lieux), et 4 structures regroupées dans le GIE : Alynea (en charge de la gestion du CHU pendant l'occupation temporaire et à terme des logements), Aralis (fondation d'insertion par le logement), Est Métropole Habitat (bailleur qui réalisera les logements sociaux pérennes), Rhône Saône Habitat (coopérative en charge de la construction des logements en accession sociale).

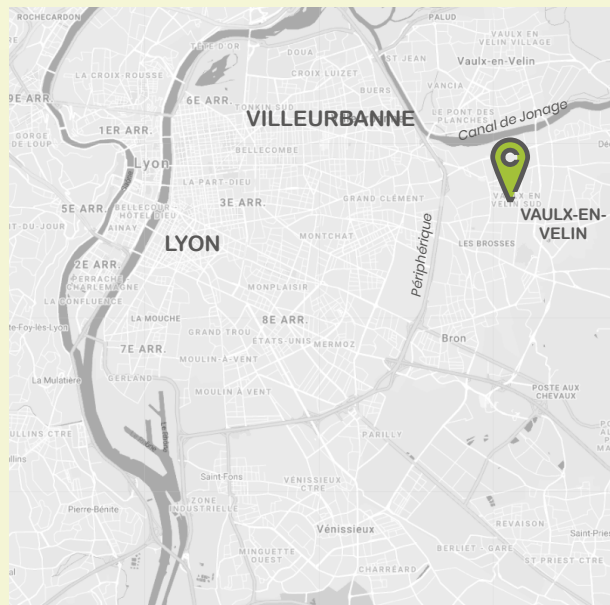
Partenaires : Ville de Villeurbanne, Métropole de Lyon, l'Etat (ancien propriétaire du foncier cédé avec une décote de 50%), les 24 structures lauréates de l'appel à projet (occupation temporaire 2018-2020, ESS et associations engagées), l'AMO HQE (EODD mandataire + Bellastock + Mineka), les mécènes du futur équipement La Rayonne et divers partenaires du territoire (centres sociaux, associations locales, bailleurs sociaux, établissements scolaires...)

LOCALISATION ET CONTEXTE URBAIN



24 Rue Alfred de Musset, 69100 Villeurbanne

L'Autre Soie est un "grand projet de solidarité urbaine, d'innovation sociale et culturelle" né de la volonté partagée par le GIE la Ville autrement (aménageur) et le CCO (acteur socio-culturel engagé) de créer à Villeurbanne un quartier mixte très inclusif. Leurs recherches ont permis d'identifier un site de 32200 m², vacant depuis 4 ans (foncier État) et doté d'un bâtiment patrimonial et d'un grand parc boisé et classé. Implanté au cœur du grand projet urbain du Carré de Soie (quartier emblématique de l'industrie de la soie), ce site bénéficie de plus d'un accès en métro à 500 mètres. Désireux de faire connaître le projet bien avant sa livraison (à horizon 2023), l'équipe a engagé une "occupation temporaire" et une concertation permanente pour impulser dès le court terme un nouvel imaginaire et de nouveaux usages.



TIMELINE PROJET

2013 : le site devient vacant suite au déménagement de l'IUFM de Villeurbanne (institut universitaire de formation des maîtres).

2015 : rencontre organisée par la ville de Villeurbanne entre le GIE La ville autrement (qui porte l'idée d'un projet urbain inclusif et multifonctionnel à développer à Villeurbanne) et le CCO (laboratoire d'innovation sociale et culturelle) qui va devoir déménager dans quelques années. Le GIE trouve le site de l'ex-IUFM.

2016 : le GIE réalise en urgence les travaux de mise aux normes et d'aménagement d'anciennes salles de classe pour reloger 145 migrants issus du démantèlement de la jungle de Calais.

2017 : le GIE lance un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour trouver les structures intéressées par l'occupation temporaire du bâtiment patrimonial ; signature d'une convention d'occupation précaire (COP) entre l'Etat (propriétaire du foncier) et le CCO.

2018-2020 : phase d'occupation temporaire par les 24 structures lauréates (ESS et associations engagées), nombreux événements, concertation permanente, ateliers, ...

2019 : acquisition du foncier Etat par la SAS Autre Soie (rassemble tous les porteurs du projet).

2020 : Fin de l'occupation temporaire ; travaux de remise aux normes d'un bâtiment pour permettre au CCO et à certaines structures de l'occupation temporaire de rester sur le site pendant la phase chantier ; construction de logements modulaires (démontables et réutilisables) pour loger des sans-abris.

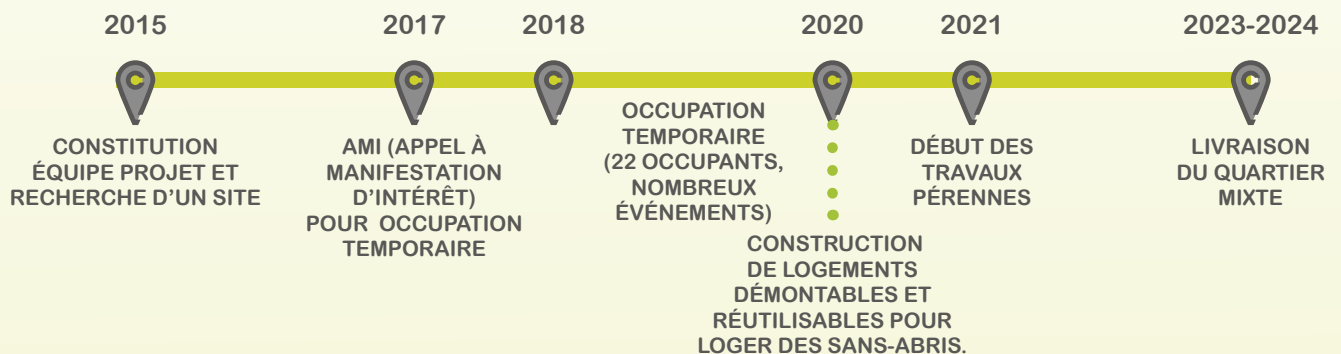
2021 : Début des travaux d'aménagement (dont rénovation du bâtiment patrimonial) et construction du projet pérenne ; ouverture du restaurant inclusif géré par les habitants du site.

2023-2024 : livraison des logements, équipements, locaux d'activité, tiers-lieux.



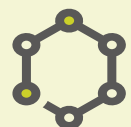
PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



Financement : SAS Autre Soie (GIE La Ville Autrement + CCO) qui porte l'opération d'aménagement (24 400 m² SDP vont être développés), le prix européen Urban Innovative Action (5 M€), l'Etat (hébergement d'urgence de réfugiés), la Métropole de Lyon, la Ville de Villeurbanne et plusieurs soutiens publics et privés pour le futur équipement La Rayonne (Région, DRAC, DRJSC, CDC, fondations Chanel, fondation Orane, Groupe Nexity notamment).

Coûts : **8,7 millions d'euros de budget global**. Dont 3,4 M€ pour le foncier (décote de 50% pour ce foncier Etat soumis à la Loi Duflot de janvier 2103 ; 1,2 M€ pour l'hébergement d'urgence (CAO de 2016 à 2018 puis CHU de 2018 à 2020) ; 400 000 € de remise aux normes de l'ERP occupé temporairement pendant 2 ans ; 215 000 € pour 6 ans de concertation participative (2017-2023).

PARTENAIRE
FINANCIERS



A horizon 2023, l'Autre Soie incarnera le "droit à la ville pour tous" en proposant des logements très abordables à proximité du métro et d'une programmation mixte qualitative.

Programmation :

- 278 logements (locatif, co-locatif, accession, «logement d'abord» pour sortir du sans-abrisme, foyers de vie ; attention particulière aux familles monoparentales, étudiants et migrants)
- 8000 m² seront dédiés à l'économie sociale et solidaire et à la culture, au cœur du quartier (incubateur associatif et culturel de 1 000 m², tiers-lieux, salle de spectacle, pépinière avec co-working et formations dédiés à l'ESS, etc...)
- Eco-rénovation du bâtiment patrimonial (incluant du réemploi de matériaux)
- Ouverture au public du parc boisé (arbres centenaires), précédemment clos et privé.

Face au temps long du renouvellement urbain, l'équipe a créé un atelier permanent de concertation de 2016 à 2021 et une démarche d'occupation « transitoire » (sur 3500 m²) qui a permis d'ouvrir le site au public sans attendre 2023, tout en préfigurant les usages du lieu et en incluant les plus précaires (synergies entre acteurs de l'ESS, du réemploi, socio-culturels et hébergement d'urgence).

Engagé tant sur le plan environnemental en plus de ses fortes ambitions sociales, le projet de l'Autre Soie vise à développer la renaturation du site, le réemploi des matériaux et l'éco-construction. Le choix d'une implantation près du métro répondait par ailleurs à la volonté de contribuer à la lutte contre l'extension urbaine et aux économies d'énergie liées à la mobilité. Des compromis ont toutefois dû être trouvés pour garantir l'accès à des logements abordables et très inclusifs (ADN du projet) : pas de labellisation E+C- pour les constructions par exemple.

LES SOLUTIONS MISES EN PLACE :

REMPLOI DES MATÉRIEAUX

- Participation au développement de la filière locale de réemploi in situ (matériaux de déconstruction ou de structure de bâtiment existants) et ex situ (matériaux issus de chantiers de démolition menés par l'aménageur).
- Le Cahier des charges démolition a été rédigé pour favoriser l'émergence d'acteurs qui allient réemploi des matériaux et insertion professionnelle.

LUTTE CONTRE L'ÉTALEMENT URBAIN ET ECOMOBILITE

- Volonté de mixité des usages tertiaires, habitat et artisanaux (ex : menuiserie solidaire maintenue en cœur de ville plutôt qu'en périphérie).
- Choix d'un site très accessible en transports en commun pour développer ce quartier mixte (habitat, activités, équipements) : 500 mètres du métro. Lors des événements, mise en valeur des accès TC et vélo dans les mails d'invitation.
- Forte place donnée aux modes doux dans l'aménagement des espaces extérieurs (pas de voiture en cœur d'îlot), grands locaux vélos et places visibles à l'extérieur.

RENATURATION, PERMÉABILITÉ DES SOLS ET STOCKAGE CARBONE

- Le projet urbain préserve le patrimoine végétal du secteur, ce qui contribue à créer un îlot de fraîcheur pour le quartier et un biotope relais pour la biodiversité au sein du grand projet urbain Carré de Soie : préservation d'un parc arboré et classé de 1,8 hectares ; arbres d'alignement aux abords du site.
- Perméabilisation des sols et gestion des eaux pluviales : 6800 m² de sols seront rendus plus perméables, avec la plantation d'une centaine d'arbres en tige et en cépée en pleine terre ; 800 m² de noues d'infiltrations plantées d'arbustes, vivaces, graminées et couvre-sol ; 1300 m² de massifs plantés d'arbustes, vivaces, graminées et couvre-sol ; aménagement de noues en surfaces et de toitures végétalisées sur les bâtiments ; réutilisation des eaux pluviales pour l'arrosage.

ECO-CONSTRUCTION et ÉNERGIE

- Chauffage : raccordement au réseau de chaleur urbain
- Certification BREEAM (standard britannique relatif à l'évaluation environnementale des bâtiments, certification la plus répandue à l'international) visée sur un bâtiment.
- Panneaux PV envisagés sur la toiture de la salle de spectacle



MORPHOLOGIE
URBAINE



PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE
ET GESTION
DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ
CARBONE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



- 2015 : rencontre organisée par la ville de Villeurbanne entre le GIE La ville autrement (qui porte l'idée d'un projet urbain inclusif) et le CCO (laboratoire d'innovation sociale et culturelle) qui doit déménager dans quelques années. Le GIE trouve le site e(foncier vacant depuis 2013).
- 2016 : le GIE est sollicité pour reloger sur le site 145 migrants issus du démantèlement de la jungle de Calais. Des travaux de mise aux normes d'anciennes salles de classe sont réalisés en urgence.
- 2017 : le GIE lance un AMI (appel à manifestation d'intérêt) pour trouver les structures intéressées par l'occupation temporaire ; signature d'une convention d'occupation précaire (COP) entre l'Etat (propriétaire du foncier) et le CCO.
- 2018-2020 : phase d'occupation temporaire (24 structures lauréates de l'appel à projets, événements, centre d'hébergement d'urgence aménagé pour 22 familles, ...). Acquisition du foncier Etat en 2019 par la SAS Autre Soie (qui rassemble tous les porteurs du projet).
- 2020 : Fin de l'occupation temporaire ; travaux de remise aux normes d'un bâtiment pour permettre à certaines structures de l'occupation temporaire de rester ; construction de logements modulaires (démontables et réutilisables) pour loger des sans-abris.
- 2021-2024 : phase travaux pérennes (logements, équipements, locaux d'activité, tiers-lieu)

Facteurs de réussite :

- La stratégie de préfiguration ambitieuse (occupation temporaire et concertation permanente), guidée par la volonté de créer un projet très inclusif (ancré dans son quartier), de faire exister le futur quartier dès le court terme (nouvelle image et nouveaux usages dès 2018), d'obtenir des soutiens politiques et financiers, et d'accompagner l'émergence de 24 structures locales à impact social et/ou environnemental. L'appui d'un AMO spécialisé s'est avéré incontournable pour un diagnostic structure bien adapté au budget contraint de l'occupation temporaire, un accompagnement intelligent sur le volet réglementation / normes et mobiliser les artisans qui sauront sécuriser le bâtiment de façon frugale (non conventionnelle).
- L'ambition sociale du projet lui a permis de remporter le prix Urban Innovative Action (5 millions d'euros) : un appui décisif qui a permis un fort engouement (élus et techniciens).

Vigilance : l'appui d'un AMO expert des meilleures pratiques d'éco-construction est nécessaire pour aider à évaluer les engagements qui peuvent ou non être pris au regard du projet et de son budget. L'équipe de l'Autre Soie aurait eu besoin d'un renfort d'expertise pour s'engager vers une labellisation « E+C- » (prise en compte du bilan énergétique des usages de l'immeuble et de ses émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de son cycle de vie) et imposer par exemple des matériaux en « filière sèche » (pas d'eau nécessaire pour le bois ou les éco-matériaux préfabriqués, contrairement au béton et au ciment).

- **Stratégie de préfiguration** pour redonner de la valeur à une friche dès le court terme, même si son renouvellement urbain complet va prendre plusieurs années.
- **Stratégie de réemploi :** le diagnostic « ressources est essentiel pour identifier les potentiels et créer des synergies entre les chantiers ; le Cahier des charges de démolition orienté « réemploi » a permis de renforcer la plus-value environnementale du projet.



Pour plus d'informations :

GIE La Ville Autrement : William Lafond
CCO : Fernanda Leite



NOM DU PROJET



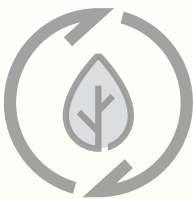
BECKER PONT-DE-CLAIX



TYPE DE RÉALISATION



RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN



REQUALIFICATION
GRAND SITE



OCCUPATION
TEMPORAIRE

ACTEURS DU PROJET



Maitre d'ouvrage : Ville de Pont-de-Claix

AMO : non désignée

Maître d'œuvre : non désignée

Collectivité / EPCI : Ville de Pont-de-Claix, Grenoble Alpes Métropole

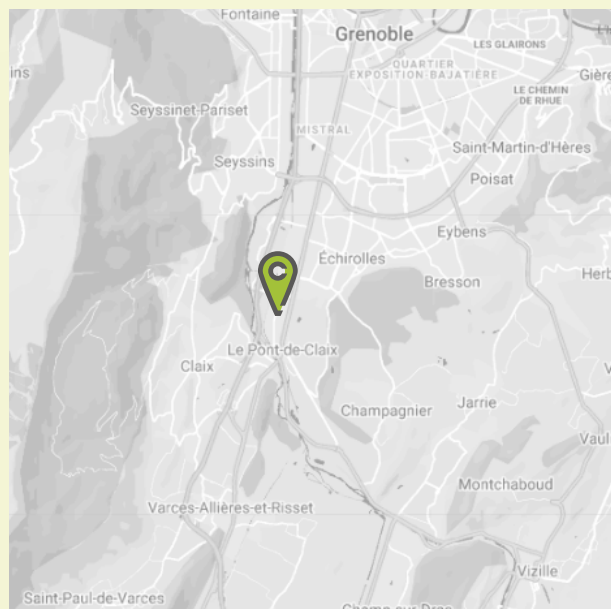
Maitrise foncière et proto-aménagement : EPFL du Dauphiné

LOCALISATION ET CONTEXTE URBAIN



Avenue Victor Hugo 38800 Pont de Claix

Ancienne usine de l'entreprise Becker (fabrication de peintures et de vernis industriels), impliquant une pollution importante des sols sur 4,25 ha. Un secteur de renouvellement urbain situé au Nord-Ouest de Pont-de-Claix (Isère, au Sud de Grenoble), en interface avec un pôle d'équipements, une zone résidentielle et la zone d'activités des Iles. Un secteur peu visible, relativement enclavé par de grandes infrastructures (RD 269D, canal, grands îlots infranchissables) et coupé en deux par l'autopont.



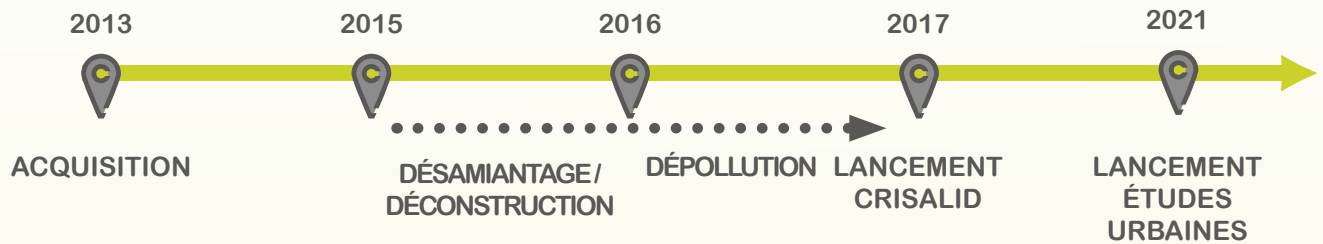
TIMELINE PROJET

2011 : délocalisation des activités de la société Becker industrie et fermeture du site de Pont-de-Claix
2013 : Acquisition par l'EPFL des 4 ha, à la demande de la Ville
2015 : Désamiantage et déconstruction des bâtiments
Depuis 2016 : Dépollution du site
2017 : Lancement du projet d'urbanisme temporaire Crisalid
2021 : Lancement des études urbaines par la Ville de Pont-de-Claix
Projet à horizon 2030



PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



Friche Becker en cours de dépollution

Enveloppe financière :

Montant de l'acquisition (EPFL-D) : 1,2 M€
 Coût global du proto-aménagement (démolition, désamiantage, dépollution)
 (EPFL-D) : 1,6 M€

PARTENAIRES
FINANCIERS



Désamiantage et démolition du site par l'EPFL du Dauphiné

Ce site d'une superficie de 4,25 ha était composé de neuf ateliers de fabrication et de stockage, d'un bâtiment administratif, d'un laboratoire, de six maisons et d'un terrain d'environ 20 000 m². L'EPFL-D a désamianté et déconstruit l'entièrement des bâtiments.

Dépollution du site par l'EPFL du Dauphiné

Dépollution finalisée pour les composants repérés lors de la transaction entre l'entreprise Becker et l'EPFL du Dauphiné en 2013 (pollution en hydrocarbures (Composés Organiques Halogènes Volatils - COHV, Composés aromatiques volatils - CAV, Hydrocarbures aromatiques polycycliques - HAP) et en métaux lourds). Découverte récente de PCB sur le site, non identifié au moment de la vente. Après un diagnostic plus précis de la présence de PCB, la dépollution de PCB sera lancée.

Urbanisme transitoire

Mise en place d'un processus d'urbanisme transitoire pendant la phase de dépollution du site pour mettre en œuvre un projet de Recherche et Développement sur site autour de la dépollution des sols (PCB).

Projet futur

Le projet à terme accueillera environ 250 logements avec un parc urbain, un espace végétalisé et le renforcement des axes de liaisons. Voici les principales orientations (OAP du PLUi de Grenoble Alpes Métropole) :

- Participer au renouvellement de l'image du secteur par la réhabilitation de la friche et la requalification des espaces publics
- Désenclaver le secteur en favorisant les modes actifs et en améliorant l'offre en transports en commun
- Valoriser les qualités paysagères du secteur
- Diversifier l'offre de logements à la fois en termes de formes urbaines et de mixité sociale

Des études de maîtrise d'œuvre vont également être lancées prochainement.

Urbanisme transitoire : Crisalid

Les 4,3 ha de terrains pollués deviennent un laboratoire grandeur nature pour la mise en œuvre de techniques innovantes de dépollution des sols avec le projet Crisalid !

L'EPFL-D, la Ville de Pont-de-Claix et l'entreprise Envisol spécialisée dans le traitement des sols pollués se sont associés en 2017 pour créer la SCIC Crisalid (Centre de réflexion isérois en aménagement durable), une coopérative d'intérêt collectif destinée à favoriser la requalification de friches industrielles, officiellement créée en février 2020. Ces trois structures ont en effet souhaité s'associer dans un partenariat public – privé innovant pour améliorer le traitement des sols pollués, en particulier aux PCB (polychlorobiphényles), avec l'objectif de le rendre moins polluant, plus efficace et moins coûteux. Un laboratoire mobile en bois a ainsi été installé sur place afin de tester différentes techniques de dépollution. Les services proposés sont les suivants :

- Un lieu d'apprentissage : développement de formations adaptées aux professionnels actuels et futurs du domaine des Sites et Sols Pollués
- Un terrain au service de la recherche et de l'expérimentation
- Un espace de développement accueillant un incubateur d'entreprise en lien avec la requalification des friches (appui en hébergement, conseil, financement).

Ce projet est soutenu par l'appel à projet « Encourager la requalification des friches polluées » de la Région Auvergne-Rhône Alpes. Les modules en bois ont été développés par Iwoodlove et accueillent un laboratoire, des bureaux et un showroom ». Plusieurs jeunes pousses œuvrant dans des domaines différents (numérique, biologie, instrumentation, etc.) ont déjà rejoint Crisalid.



MORPHOLOGIE
URBAINE



PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE
ET GESTION
DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ
CARBONE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Suite à l'acquisition du terrain en 2013, les 20 000 m² de bâtiments ont été désamiantés et démolis par l'EPFL du Dauphiné. La dépollution est lancée depuis 2016, et la Ville de Pont-de-Claix, l'EPFL du Dauphiné et la société Envisol en ont profité pour monter un projet collaboratif d'urbanisme transitoire, Crisalid (voir plus haut). En attendant, la Ville de Pont-de-Claix bénéficie également de temps pour préciser son projet urbain et lancer les études de maîtrise d'œuvre. Pour limiter les coûts, la dépollution sera ainsi effectuée en fonction du projet urbain à venir.



PROCESSUS

Profiter du temps long de dépollution d'un terrain industriel pour mettre en place des solutions d'urbanisme transitoire à des fins de recherche et développement pour le traitement des sols pollués.

OUTILS
À RETENIR

Déconstruction/dépollution - epfl-dauphine.fr

Pour plus d'informations :

EPFL du Dauphiné
Société Envisol
Ville de Pont-de-Claix - 04 76 29 80 55



CONTACTS

NOM DU
PROJET

PARC DU BOIS D'AVAIZE

TYPE DE
RÉALISATION

RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN

ACTEURS
DU PROJET

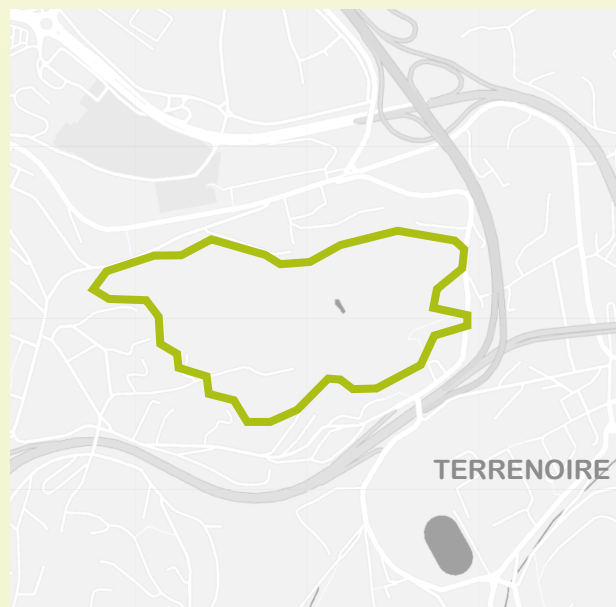
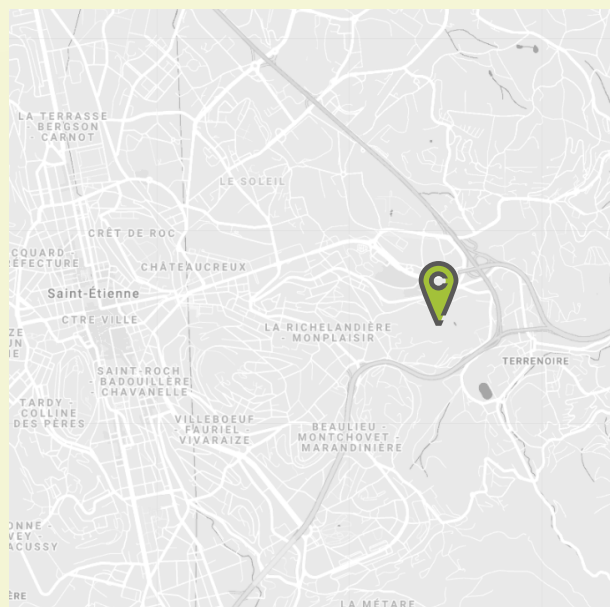
Maître d'ouvrage : Ville de Saint-Etienne

- En partenariat avec Saint Etienne Métropole, Parc Naturel Régional du Pilat, services de l'Etat, France Nature environnement Loire, Ligue de Protection des Oiseaux (LPO), association du parc du Bois d'Avaize.
- Dans le cadre du Programme d'action National « Natura 2050 » porté par CDC Biodiversité.

LOCALISATION
ET CONTEXTE
URBAIN

Entre le quartier de Terrenoire et Saint-Etienne (rue du Bois d'Avaize et impasse Grua Rouchouse)

Ce parc urbain et site collinaire se situe à l'Entrée Est de Saint Etienne : il est localisé à proximité du quartier de Terrenoire et du Parc Naturel du Pilat, dont il est séparé par la RN88. Il est identifié comme réservoir de biodiversité dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique et constitue l'une des entités du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon, contreforts nord du Pilat ». Sur une superficie totale de 20 ha, seuls 2,5 ha ont été retenus comme territoire d'invention Nature 2050.



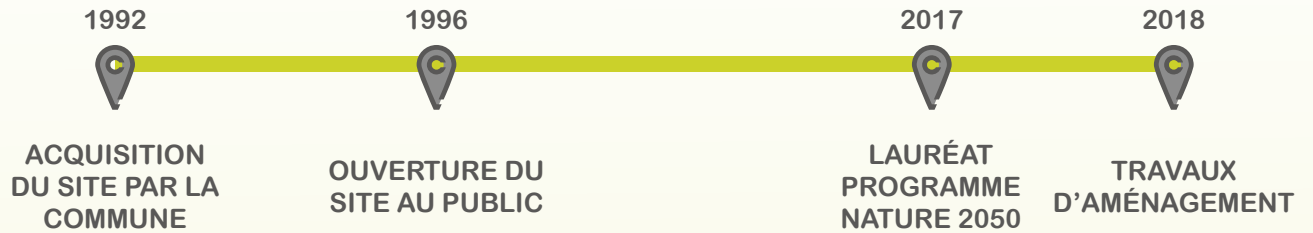
TIMELINE PROJET

Depuis 1930 : revégétalisation naturelle du site
1992 : acquisition du site par la commune
1996 : ouverture du site au public
2017 : Lauréat du Programme Nature 2050
2018 : Travaux d'aménagement pour favoriser la biodiversité sur le site



PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



Enveloppe financière :

- Ville de Saint Etienne
- Caisse des Dépôts et Consignation
- Société des Transports de l'Agglomération Stéphanoise
- En partie financé par la Société des Transports de l'Agglomération Stéphanoise (STAS) via sa contribution au programme Nature 2050.

PARTENAIRES
FINANCIERS



Le projet consiste à mettre en œuvre des aménagements adaptés et diversifier les milieux écologiques afin de favoriser la biodiversité sur le site.

- Création d'un verger conservatoire de 5000m² incluant plusieurs strates végétales : arbres fruitiers (pommiers, poiriers...), arbustes à baie (cassissiers, framboisiers, sureaux etc), vivaces à bulbe printanières (tulipes...) et lianes (chèvrefeuille...) pour favoriser la pollinisation.
- Travaux de coupe et de débroussaillage du parc pour éclaircir le couvert arboré, tout en maintenant les plantations de Robiniers existantes, espèce ayant un fort caractère fixateur d'azote.
- Création de haies de protection contre le vent

A terme, il est envisagé de connecter ce site au parc du massif du Pilat via un corridor écologique passant par le Bassin de Janon. Sur ce dernier, des radeaux flottants ont été installés, comme zones de refuge pour les poissons, qui participent également à la filtration de l'eau et à la qualité paysagère du site.



CONTRIBUTION À LA TRAJECTOIRE 2°C

La valorisation du potentiel écologique de ce parc urbain s'inscrit dans des logiques complémentaires :

- Lutte contre les îlots de chaleur urbain en favorisant l'intégration de la nature en ville
- Adaptation des espèces végétales au changement climatique en diversifiant les milieux
- Renforcement de la biodiversité en cherchant une reconnexion progressive au Massif du Pilat
- Participation à l'objectif de neutralité carbone en s'appuyant sur un système naturel de captation du carbone
- Sensibilisation de différents publics à l'environnement et la biodiversité



MORPHOLOGIE URBAINE



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ CARBONE



ÉNERGIES RENOUVELABLES

1873 : implantation de l'exploitation minière
1931 : Abandon du site minier / Revégétalisation naturelle du site après abandon
1992 : acquisition du site par la commune
1996 : Ouverture du site au public
1999 : première proposition de classement en zone «Natura 2000» au titre de la conservation des milieux naturels pour la richesse de sa faune et de sa flore.
2014 : Adoption du SRCE Rhône-Alpes avec classement du site en Zone Spéciale de Conservation
2016 : Réalisation d'un diagnostic écologique du site et candidature au programme Nature 2050
2017 : Lauréat du programme Nature 2050 et formalisation des objectifs par la signature d'une convention entre la Ville de Saint-Etienne et SEM à l'occasion du lancement du Forum Plan climat.
2017-2018 : Réalisation des travaux
2018-2050 : Gestion du site et suivi



PROCESSUS

Element déclencheur

Le programme Nature 2050 a constitué une véritable opportunité pour la collectivité de pouvoir valoriser ce site, sous maîtrise foncière publique, vecteur d'un cadre de vie de qualité et d'une richesse écologique importante.

Les facteurs de réussite

Un intérêt écologique du site reconnu à l'échelle locale, régionale puis nationale
 Une implication des associations locales et environnementales dans le cadre du programme Nature 2050

Les pistes d'améliorations / difficultés rencontrées

Un travail sur la signalisation et l'accessibilité du site à renforcer pour favoriser son appropriation par les habitants
 Des difficultés de gestion liées à l'ouverture du site avec des dégradations observées sur les plantations
 Une restauration effective du corridor écologique vers le PNR du Pilat qui nécessite la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur l'autoroute, non envisagé à l'heure actuelle.

La participation au *Programme National « Nature 2050 »* visant à renforcer l'adaptation des territoires au changement climatique à l'horizon 2050, ainsi que la préservation et la restauration de la biodiversité par la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature. Il constitue un outil innovant de financement de la transition écologique des territoires reposant sur l'engagement volontaire des acteurs économiques privés ou publics, avec une garantie de la Caisse des dépôts (une contribution de 5 € permettrait de restaurer 1 m²).

OUTILS
À RETENIR

Pour plus d'informations :

Site internet de la ville de Saint Etienne :
<https://www.saint-etienne.fr/>



CONTACTS

NOM DU PROJET



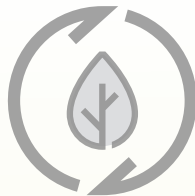
CAMPUS INDUSTRIEL



TYPE DE RÉALISATION



**RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES**



**RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES**



**RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN**

ACTEURS DU PROJET



Maître d'ouvrage : les deux écoles

- L'Institut Supérieur des Techniques de la Performance (ISTP), référence nationale en matière de formation d'ingénieurs en alternance, ayant pour mission de contribuer à la compétitivité des entreprises par le développement des compétences individuelles et collectives, notamment via la formation d'ingénieur sous statut salarié (formation continue et formation par apprentissage)
- L'Institut Régional Universitaire Polytechnique (IRUP), établissement d'enseignement supérieur en alternance, sous statut associatif, créé en 1995 à l'initiative de la Région Rhône Alpes pour développer l'alternance dans l'enseignement supérieur, afin de répondre aux besoins en compétences exprimés par le monde économique.

Propriétaire initial du site : PCI Scemm, filiale du groupe PSA Peugeot Citroën

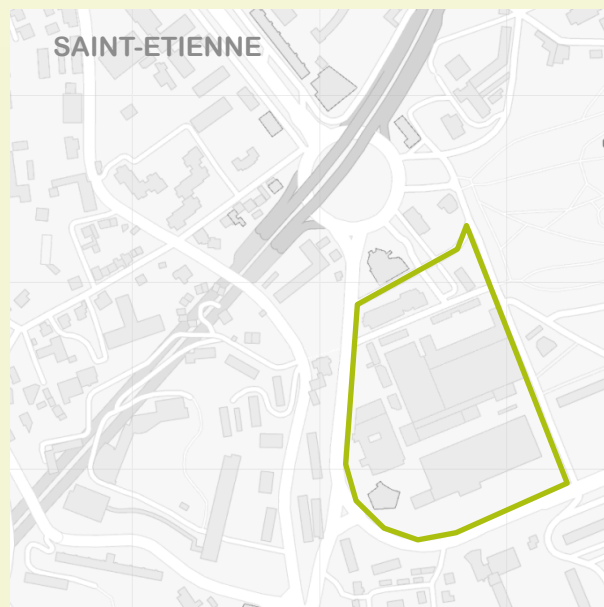
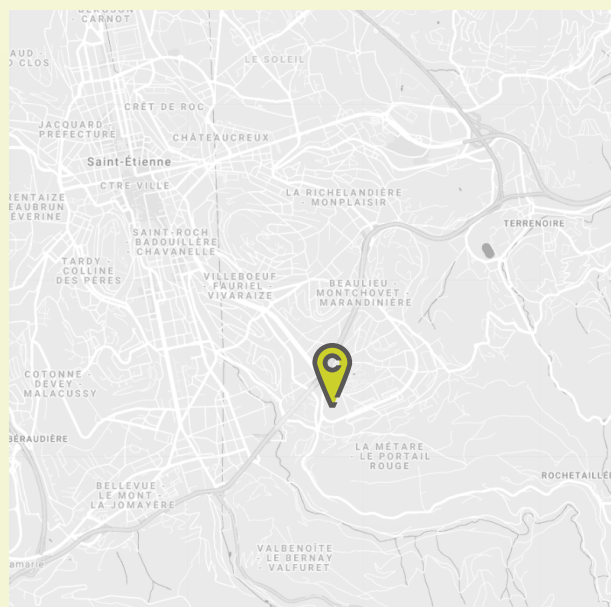
Acquisition et commercialisation des locaux : Cabinet Surcomi

LOCALISATION ET CONTEXTE URBAIN



Rue de Copernic

Ce site de 5,5 ha se situe à l'entrée Sud de Saint Etienne, à proximité de la RN88 et du parc de l'Europe. Il s'inscrit dans le campus Fauriel, 3e site d'enseignement supérieur de Saint Etienne. Ce campus rassemble 3500 étudiants dans 3 établissements : ISTP-IRUP, Ecole des Mines et EMLyon Business School.



TIMELINE PROJET

2010 : Lancement du projet
 2011 – 2013 : travaux
 2013 : ouverture du Campus industriel

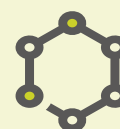


PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



- ISTP/IRUP
- Etat via le Programme d'Investissement d'Avenir (PIA)
- Conseil Régional AURA
- Conseil Général de la Loire
- Saint Etienne Métropole

PARTENAIRES
FINANCIERS



Le réaménagement d'une partie des locaux de PCI Scemm, a permis l'implantation de :

- 2 écoles d'enseignement supérieur : ISTP et IRUP, incluant 2 amphis, 27 salles de classe, 4 salles informatique, 7 ateliers équipés
- 2 sociétés de restauration : R2C et Good Dogs
- 12 nouvelles entreprises industrielles : PCI SCEMM (Tongtai Group), EPM5 (Groupe Gonzalez), UFI, STEEL, ARS Affutage, System Plum, Eurobati, PB Elec, R2C...), correspondant à la création de plus de 200 emplois.

CONTRIBUTION À LA TRAJECTOIRE 2°C

Les bâtiments ont été réhabilités afin d'obtenir la labellisation BBC Rénovation. Ils servent de support de formation aux élèves de la filière « Eco-bâtiment », avec notamment un accès facilité aux armoires électriques et au système de contrôle du bâtiment.

L'implantation de 7000m² de panneaux photovoltaïques solaires sur les bâtiments permet la production de l'équivalent de 25 000 euros d'électricité par an, contre une consommation équivalant à 30 000 euros.



MORPHOLOGIE URBAINE



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ CARBONE



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Element déclencheur de la reconversion

Le besoin de développement des deux écoles face à l'augmentation de leurs effectifs. En parallèle une entreprise économique dont l'activité diminue et dont certains des bâtiments deviennent inutilisés.



PROCESSUS

- 1917 : Construction du bâtiment principal
- Début XXe : construction du site appartenant à PCI SCEMM, filiale du groupe Peugeot, dont l'activité est spécialisée dans la fabrication de centres d'usinage grande série
- Jusqu'en 2008, on constate une diminution progressive de l'activité de l'entreprise qui ne compte plus que 120 salariés sur les 600 initialement, avec des locaux vacants sur son site.
- 2010 : Premiers échanges entre les directeurs du site PCI Scemm et de l'ISTP IRUP, alors en recherche de nouveaux locaux pour accueillir les 1300 étudiants des 2 établissements spécialisés dans la formation par alternance. Une candidature au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) est formalisée.
- 2011 : Rachat du site PCI-Scemm par la société Surcomi consultant pour 5,5M €.
- 2011-2013 : Travaux de désamiantage, de réhabilitation (notamment suppression des planchers bois et reconstruction de planchers béton, démolition de deux maisons à l'état dégradée et reconstruction de bâtiments neufs, travaux d'isolation).
- Puis découpe du site avec revente à l'ISTP et l'IRUP et revente ou location aux différentes entreprises suivant leurs besoins.
- 2013 : Ouverture du site de l'ISTP IRUP
- 2018 : Obtention du label BBC Rénovation

Les facteurs de réussite

- Une coopération entre les acteurs économiques et la formation professionnelle dans l'enseignement supérieur pour répondre à des besoins similaires : faciliter les transferts technologiques et l'innovation au service de la formation des apprentis et du développement des entreprises
- Une réhabilitation dans le respect du caractère industriel du bâtiment principal (site classé) tout en prenant en compte la responsabilité environnementale

Les pistes d'améliorations/difficultés

- Une complexité réglementaire faisant intervenir un découpage de la propriété
- Des travaux de désamiantage non prévus qui ont engendré un surcoût de 600 000 euros

La participation au Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) mis en place par l'Etat pour financer des investissements innovants et prometteurs afin d'augmenter le potentiel de croissance et d'emplois. Au travers des axes éducatifs de développement de l'apprentissage, l'ISTP-IRUP a également travaillé sur l'attractivité pour les entreprises des espaces restés vacants. Cette mission a été menée avec le cabinet Surcomi, spécialisé dans la revente d'immobilier industriel, en développant le marketing en lien avec la proximité de l'école, vectrice d'opportunités d'échanges pour les industriels sur leurs processus de fabrication.

OUTILS
À RETENIR

Pour plus d'informations :

ISTP IRUP - Rue de Copernic, 42100 Saint-Étienne
Téléphone : 04 77 91 16 30
Site internet : <https://www.istp.fr/campus/campus-industriel/>



CONTACTS

NOM DU PROJET



CHAMP CONFLUENCE



TYPE DE RÉALISATION



RECONVERSION ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



RENATURATION ECO-ACTIVITÉS ET AGRICULTURES



RECONVERSION (RE)DÉVELOPPEMENT URBAIN

ACTEURS DU PROJET



Maître d'ouvrage : SPL Lyon Confluence + Ville de Lyon + Métropole De Lyon (dont service Ecologie et Arbres + Labo du service Voirie)

Concepteurs : BASE (paysagiste urbaniste), ON (concepteur lumière), Bruit du Frigo (collectif d'architecture), Arcadis (bureau d'études VRD) Agence Base mandataire (architectes-paysagistes) + Le Bruit du Frigo (collectif d'architectes, artistes, urbanistes, médiateurs et constructeurs) + Arcadis - OGI (ingénieurs en construction et VRD) + EODD (ingénieurs environnement et biodiversité) + ON (concepteur lumière)

Entreprises : Greenstyle (entreprise aménagement paysager), Sol Paysage (BE ingénierie du sol et du paysage), Chic de l'Archi (participation citoyenne), Architectes et urbanistes des collectifs « Pourquoi Pas » et « Loxia Socia », VICAT (cimentier), Sol Confluence (spécialiste béton et finitions).

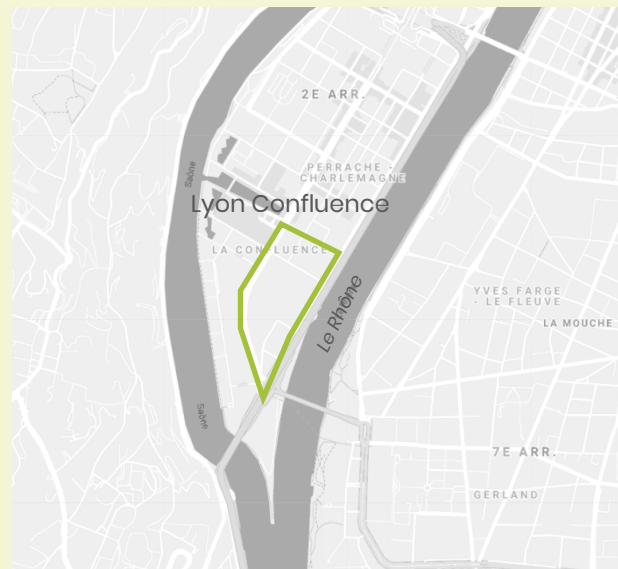
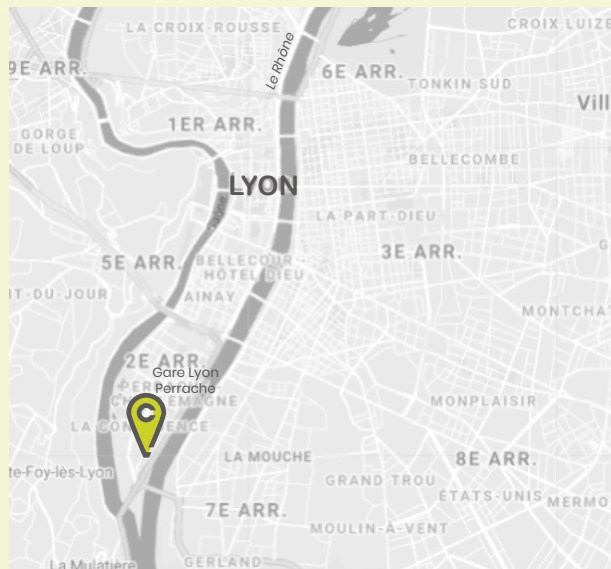
LOCALISATION ET CONTEXTE URBAIN



Le Champ, 69002 Lyon (portion sud du Cours Charlemagne et Quai Perrache)

L'ambitieux projet du « Champ » est né de la volonté de renouveler l'image et les usages de cet ancien site industriel de 5,3 ha stratégiquement placé en entrée sud de Lyon. La force du paysage végétal en rive droite (balmes paysagères) comme en rive gauche (grand parc de Gerland) s'est rapidement imposée, conduisant à un parti pris paysager assumé pour mettre en scène la singularité de ce lieu à la confluence du Rhône et de la Saône. Par ailleurs, la volonté politique d'aménager un espace vert au sud de la Presqu'île de Lyon (densément bâtie), en vue de répondre à la demande croissante de nature en ville, a permis d'affirmer ce parti pris. Les études préalables se sont par également appuyées sur les objectifs de développement durable, définis à partir des 5 axes de l'Agenda 21 du Grand Lyon pour le quartier Lyon Confluence.

C'est ainsi que le projet du « Champ » donne la priorité à la création d'une trame paysagère dotée de près de 1000 arbres, dont l'accès est réservé aux modes doux et la constructibilité très limitée.



TIMELINE PROJET

2016-2017 : conception du projet avec le groupement de maîtrise d'œuvre (BASE paysagistes mandataire + collectif Le Bruit du Frigo), qui propose une stratégie de préfiguration du Champ pour commencer à proposer un paysage renouvelé et des usages conviviaux sans attendre la croissance des arbres.

2018 : début de l'ouverture progressive du site au public et des expérimentations « terre fertile » et « béton recyclé ». Construction de la « Station Mue, structure singulière en bois qui va accueillir le public.

2019 : chantiers participatifs pour les premières plantations, avec 80 enfants issus de 3 écoles ; 18000 visiteurs lors des événements organisés dans la Station Mue ; poursuite des expérimentations.

2020 : préfigurations paysagères avec la plantation de pépinières d'arbres destinés au boisement du Champ à terme (355 arbres et 246 jeunes plants) ; préfiguration de cheminements regagnés sur voirie ; aménagement pérenne du sous-secteur « Petit Champ » sur 3700 m² avec 82 arbres, de jeunes plants et des allées piétonnes ; conception d'une aire de jeux demandée lors des concertations.

2021- 2022 : lancement prévu d'un appel à projets pour diversifier les usages de la Station Mue (occupations ponctuelles ou récurrentes visées). Aménagement des espaces publics et de certaines parcelles privées (1 ha).

Horizon 2030 : le Champ s'étendra sur l'ensemble du site avec près de 1000 arbres, et quelques bâtiments intégrés à cet écrin paysager.



PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



A horizon 2030, c'est la création d'une forêt de près de 1000 arbres qui est prévue : un « bois habité », réserve de biodiversité, au contact des rives du Rhône et de la Saône. Le paysage très végétalisé sera constitué à la fois d'espaces publics de promenade (2,5 ha) et de parcelles privées.

Face à la complexité de reboiser un sol infertile, la SPL Lyon Confluence développe depuis 2018 un « laboratoire d'expérimentation écologique » qui vise notamment à tester et évaluer un procédé de fertilisation des sols en recyclant des limons de chantier.

Par ailleurs, la croissance des arbres nécessitant plusieurs années, une stratégie de préfiguration (urbanisme transitoire) a été mise en place pour ouvrir progressivement le site au public (aménagements paysagers, tests d'usages, chantiers participatifs, ...). Ces interventions sur les sols et le paysage sont accompagnés d'une construction transitoire originale, la « Station Mue » (750 m²) : symbole visuel de la métamorphose du site, elle permet une démarche de concertation active et participative (festivals, appel à projets, prêt du lieu à d'autres acteurs, ...).

Le projet limite par ailleurs les constructions neuves sur le site, donnant la priorité à la renaturation et aux bâtiments existants (4 anciennes halles industrielles sont conservées et rénovées). Les parcelles ne sont constructibles qu'à 30 % de leur surface (SDP totale prévue : 20 000 m²).

Financement : 12 M€ HT au total (foncier, études, travaux), dont 7.2 M € HT pour les espaces publics (comprenant les préfigurations et les aménagements définitifs, toutes études et coordination y compris sur parcelles privées) et 4.8 M € HT pour les espaces extérieurs privés (soit préfigurés par la SPL et reportés sur les charges foncières lors des cessions, soit à la charge du preneur). Le financement est assuré majoritairement par la SPL Lyon Confluence (aménageur qui gère le bilan de l'opération Lyon Confluence et Programme des Equipements Publics de la ZAC Lyon Confluence 2eme phase), avec le soutien des programmes « Ecocité / Investissements d'avenir » (État) et « Smarter Together » (Commission Européenne).

Coût spécifique des aménagements transitoires : 550 000 € HT pour la station MUE et 580 000 €.HT pour les aménagements du parc transitoire, incluant les expérimentations.



RÉALISATIONS



PARTENAIRES FINANCIERS



Avec la renaturation d'une friche industrielle et la plantation de 1000 arbres, le projet du Champ s'inscrit pleinement dans les stratégies du Plan Canopée de la Métropole et du Plan de végétalisation de la Ville de Lyon. Face à la complexité de reboiser un site au sol devenu stérile, la SPL Confluence expérimente depuis 2018 des procédés innovants pour recréer de la terre fertile et accueillir la biodiversité qui contribuera à la renaturation du site.

Par ailleurs, afin de préserver la trame paysagère et la biodiversité du Champ, des principes du Cahier de prescriptions ont été traduits dans le PLU-H (constructibilité limitée à 30% par exemple) et le projet privilégie l'éco-rénovation des bâtiments existants par rapport aux constructions neuves.

Enfin, un dispositif innovant de cofinancement public-privé a été créé (ASL) pour rendre le projet viable et assurer une gestion mutualisée des espaces végétalisés dans la durée.

LES SOLUTIONS MISES EN PLACE :

Sols : renaturation, végétalisation, perméabilité, stockage du CO2

- Plantation de 1000 arbres à terme et végétalisation globale du site : « puits de carbone » et îlot de fraîcheur au centre de Lyon. Les « mégafosses » sont privilégiées (larges emprises de terre végétale, au lieu d'une fosse par arbre) pour aider à la renaturation de l'écosystème et garder de la souplesse dans le choix des plantations.
- Expérimentation « Terre fertile » : en partenariat avec ce projet expérimental, le site bénéficie de "terre fertile" créée à partir de limons issus de chantiers et de compost d'origine locale. Ce sont ainsi 16 ha de terre agricole qui ont été épargnés pour végétaliser le Champ, et 47000 m3 de matériaux ont été revalorisés.
- Constructibilité limitée à 30% maximum de leur superficie (avec minimum 50% d'espaces verts continus) : inscription dans le PLU-H obtenue.
- Eaux pluviales : infiltration des eaux pluviales facilitée par la renaturation du site (sols plus perméables) et par l'aménagement des bâtiments neufs, qui prévoit un ruissellement depuis les toitures.

Restauration ou préservation de la biodiversité

- Création de dispositifs écologiques favorisant l'installation des insectes et leur cycle de vie.
- Choix des espèces végétales, prairies, arbres et arbustes sont majoritairement endémiques de la région en fonction de leur capacité à augmenter la biodiversité du site et de leur capacité d'adaptation au réchauffement climatique.
- Un relevé de biodiversité sur 5 ans est engagé pour compléter les bases de données Ville et Métropole

Compacité des formes urbaines et éco-rénovation

- Les constructions neuves sont tenues de soigner leur intégration paysagère sur le site du Champ (emprise au sol et la hauteur des bâtiments limitée dans le PLU-H, en plus des contraintes évoquées précédemment).
- L'aménagement privilégie la rénovation des bâtiments existants (4 anciennes halles à valeur patrimoniale).
- Cette éco-rénovation (label BBC Rénovation) a permis de diviser par 4 la consommation énergétique des 2 premières halles rénovées.

Economie circulaire et réemploi

- Réduction des GES émis et préservation des ressources : L'expérimentation de « béton 100% recyclé » qui a montré que ce revêtement est bien adapté aux modes actifs. À terme, près d'un hectare de cheminements sera réalisé, soit 10 000 m². Cette démarche doit permettre d'économiser environ 1 900 tonnes de graviers et 600 tonnes de sable produits en carrières, tout en valorisant des déchets et en limitant les trajets en camion pour acheminer ou évacuer les matériaux (partenaires : Vicat - appui à la conception, et à la structuration d'une filière de valorisation, et SOLS CONFLUENCE - tests techniques).



MORPHOLOGIE URBAINE



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ CARBONE



ÉNERGIES RENOUVELABLES



- 2016-2017 : conception du projet avec le groupement de maîtrise d'œuvre (BASE paysagistes mandataire + collectif Le Bruit du Frigo), qui propose une stratégie de préfiguration du Champ pour commencer à proposer un paysage renouvelé et des usages conviviaux sans attendre la croissance des arbres.
- 2018 : début de l'ouverture progressive du site au public, avec des aménagements paysagers qui renouvellent l'image de cette friche industrielle, des tests d'usages qui rendent le site plus accueillant, et une concertation active menée sur plusieurs années. Début des expérimentations « terre fertile » et « béton recyclé ». Construction de la « Station Mue, structure singulière en bois qui va accueillir le public.
- 2019 : chantiers participatifs pour les premières plantations, avec 80 enfants issus de 3 écoles ; 18000 visiteurs lors des événements organisés dans la Station Mue ; poursuite des expérimentations.
- 2020 : préfigurations paysagères avec la plantation de pépinières d'arbres destinés au boisement du Champ à terme (355 arbres et 246 jeunes plants) ; préfiguration de cheminements gagnés sur voirie ; aménagement pérenne du sous-secteur « Petit Champ » sur 3700 m² avec 82 arbres, de jeunes plants et des allées piétonnes ; conception d'une aire de jeux demandée lors des concertations.
- 2021- 2022 : lancement prévu d'un appel à projets pour diversifier les usages de la Station Mue (occupations ponctuelles ou récurrentes visées). Aménagement des espaces publics et de certaines parcelles privées (1 ha).
- A horizon 2030 : le Champ s'étendra sur l'ensemble du site avec près de 1000 arbres, et quelques bâtiments intégrés à cet écrin paysager.
- Facteurs de réussite : l'état d'esprit "laboratoire" et les partenariats qui ont permis d'expérimenter et dépasser les freins, dont l'infertilité du sol ; l'outil ASL (voir rubrique Outils) ; la mise en évidence du potentiel du site pour affirmer un principe paysager fort et l'inscrire au PLU-H.

Point de vigilance : protéger au mieux les plantations qui peuvent être fragilisées par les aléas météorologiques (alternance de fortes pluies concentrées et de mois sans pluie), en particulier au début quand car le site est « à nu », sans végétation pour protéger les semis et sols en cours de ré-fertilisation.

- **Constructibilité limitée :** la constructibilité des parcelles limitée à 30% de leur superficie via les prescriptions architecturales et paysagères et la traduction de ce principe dans le PLU-H, afin de préserver le site.
- **Plan guide :** le récit attractif du « Champ », fondé sur des valeurs écologiques fortes : planter une forêt urbaine à la place d'une friche industrielle, replacer la biodiversité et la fertilité des sols au cœur du projet ...
- **Cofinancement :** création d'une ASL (Association Syndicale Libre) pour permettre un cofinancement et une co-gestion des espaces végétalisés du Champ dans la durée entre la Ville de Lyon et les propriétaires privés qui bénéficient de cet environnement qualitatif (condition posée par la Ville qui ne pouvait pas assumer seule les coûts de gestion de ce vaste espace vert). A noter que les coûts d'entretien réduisent avec le temps (environ 4€/m²/an les 5 premières années, puis 2€/m²/an au-delà). L'ASL permet de plus mutualiser les moyens de gestion entre plusieurs propriétaires et de garantir une gestion homogène (cahier des charges basé sur les pratiques d'entretien par la Ville de Lyon).
- **Plantations :** l'aménagement de « mégafosses » (larges emprises de terre végétale, au lieu d'une fosse par arbre) pour favoriser un écosystème naturel fertile.



Pour plus d'informations :

SPL Lyon Confluence : Marie-Paule COASSY, Chef de projet



NOM DU PROJET



ECOPÔLE VAL D'ALLIER



TYPE DE RÉALISATION



RECONVERSION ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



RENATURATION ECO-ACTIVITÉS ET AGRICULTURES



RECONVERSION (RE)DÉVELOPPEMENT URBAIN

ACTEURS DU PROJET



Les principaux acteurs du projet

La gestion du site : le SEAT (Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique)
L'entretien du site : la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux), travaux de génie écologique et suivi de la biodiversité ; la Régie de Territoire des 2 Rives, chantier d'insertion pour l'entretien du site et travaux d'aménagement, l'Association Pêche & Nature du Val d'Allier pour la gestion des droits de pêche

Collectivité / EPCI

Le SEAT du Val d'Allier est composé d'élus de Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté

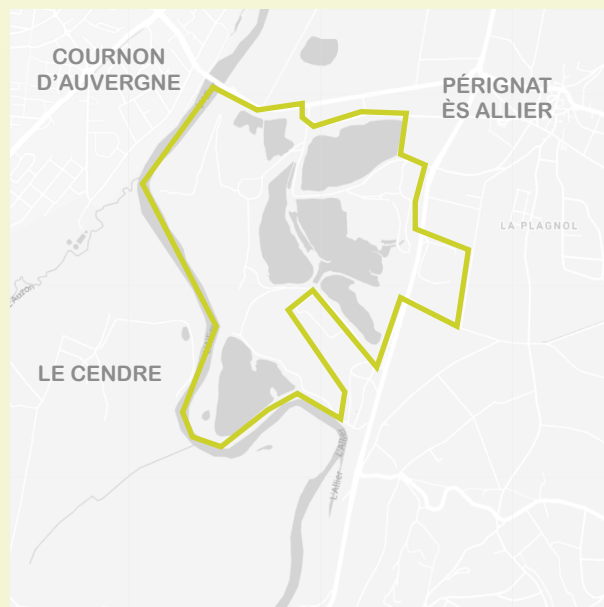
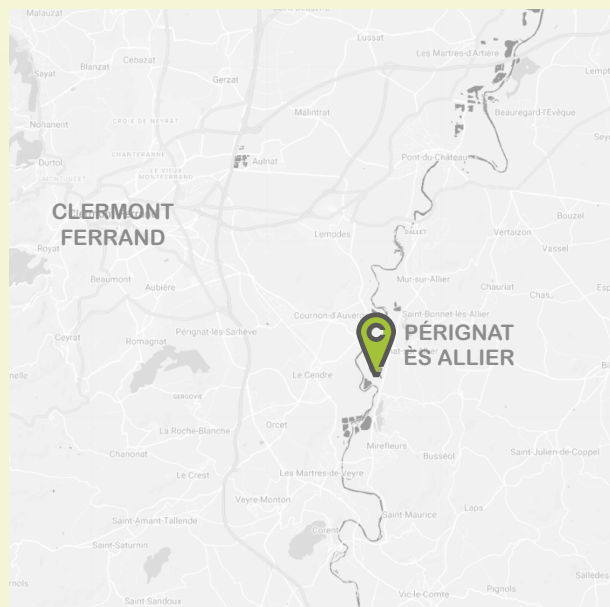
Partenaires : le Grand Clermont, le Département du Puy-de-Dôme, la Région AURA, Clermont Auvergne Métropole, le Pôle Métropolitain Clermont Vichy Auvergne, le SAGE Allier Aval, le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne, l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

LOCALISATION ET CONTEXTE URBAIN



Route de Mirefleurs - 63800 Pérignat-ès-Allier
<https://ecopolevaldallier.fr>

140 ha d'espace naturel - Situé en rive gauche de l'Allier sur les communes de Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire, cet ancien site d'exploitation de gravière est localisé au Sud-Est de la métropole clermontoise. Il constitue un espace naturel de proximité appartenant au val d'Allier traversé par la voie verte. Cette voie verte, Via Allier, est un projet global le long de l'Allier qui sera à terme relié à l'itinéraire de la Loire à vélo. Cet itinéraire a en commun avec l'écopôle l'objectif de valorisation du patrimoine paysager et écologique du Val d'Allier, ainsi que le renforcement des liens entre la rivière Allier et la métropole clermontoise par la découverte d'une biodiversité retrouvée.



TIMELINE PROJET

1996 : Début des réflexions sur le site : **1996**
À partir de 2001 : Aménagement partiel du site
2017 : Fin des activités industrielles
2020 : poursuite des aménagements



PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



Site web écopôle / LPO - L. Tailland 2011



site web écopôle / C. Giraud
 Les hauts fonds après renaturation

MORPHOLOGIE URBAINE



MORPHOLOGIE URBAINE

Le site de l'écopôle se développe sur d'anciennes gravières en bord d'Allier, il constitue aujourd'hui un maillon important de la trame verte et bleue du Val d'Allier. c'est un espace renaturé sur le quel la biodiversité retrouve sa place.

Situé à proximité de l'agglomération clermontoise, le site est desservi par les Transports en Communs et accessible par la via Aliier (vélo route).

PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET GESTION DES RESSOURCES

En complément d'une gestion de la qualité de l'eau, diverses initiatives d'économie circulaire sont mise en oeuvre sur le site, avec notamment de l'éco-pâturage et du maraîchage biologique.

NEUTRALITÉ CARBONE



NEUTRALITÉ CARBONE

Les TC et les modes doux permettent une accessibilité au site alternative à la voiture individuelle.

ÉNERGIES RENOUVELABLES



Le maintien et la gestion raisonnée de la forêt alluviale, ainsi que l'ensemble des espaces végétalisés contribuent au stockage carbone.

CONTRIBUTION À LA TRAJECTOIRE 2°C



LE PROJET DE L'ECOPOLE

Cet ancien site industriel a fait l'objet de nombreux travaux de renaturation et de restauration écologique depuis le début des années 2000. Le défi pour l'évolution du site dans les années à venir est de concilier la protection de l'environnement et les activités humaines, et notamment l'accueil des publics.

Depuis 2001 : travaux de renaturation écologique au fur et à mesure de l'arrêt d'exploitation des gravières. Travaux de génie écologique sur les anciens bassins d'exploitations (Création de hautfonds, plantation de roselières, profilage de berges, restauration et création de réseaux de mares, création de connexions entre les étangs permettant une meilleure oxygénation de l'eau et favorisant la reproduction de la ressource piscicole, aménagements favorisant la reproduction des oiseaux, suivi de la faune et de la flore)

Des sentiers de découverte (8km au total) avec la mise en place de panneaux d'interprétation et construction d'observatoires

Travaux de désenrochement de la rivière Allier (2017) afin de restaurer le bon fonctionnement de la rivière Allier et sa dynamique fluviale menés par le CEN Auvergne. Une démarche d'économie circulaire avec la valorisation des matériaux traités : réutilisation et réemploi ultérieur des enrochements (600m³)

Broyage en plaquette du bois issu des déboisements pour une chaufferie collective.

Une zone de pêche aménagée (10ha) sur l'étang-sous-le-Torre, pratique de la pêche respectueuse de l'environnement : système de quotas, une pêche « no-kill » des espèces locales et des prélèvements systématiques des espèces invasives.

Un espace de maraîchage biologique (espace test agricole- 2018) avec l'implantation de serres, production commercialisée en circuit court (AMAP + vente directe). En 2019, 2 maraîchers travaillent sur l'écopôle. En 2020, des expérimentations sont menées pour une protection des cultures avec la création d'un bassin pour des grenouilles pour lutter contre les escargots et les limaces et de perchoirs à rapaces pour maintenir ces prédateurs naturels des petits rongeurs.

Mise en place sur l'écopôle de l'éco-pâturage (2018) comme technique complémentaire à l'entretien mécanique du site permettant la réduction des impacts environnementaux et une préservation de la biodiversité plus efficiente. La régie de Territoire a réalisé les enclos de pâture. « Les avantages de l'éco-pâturage : maintien de la biodiversité, diminution de l'impact environnemental (réduction carbone, zéro traitement, fertilisation naturelle, zéro déchet, zéro bruit, etc.), substitution à l'entretien mécanique, entretien des zones difficiles d'accès, création d'un site agréable pour les promeneurs et autres usagers, notamment pour les enfants, participation à la conservation et à la promotion des races anciennes et peu communes, atout de communication, gains financiers en fonctionnement. » (Extrait du site de l'écopôle Val d'Allier).

L'écopôle est traversée par **la Voie Verte (V70, appelée Via Allier)**, les travaux ont été réalisés en 2020. Cette Voie Verte est un itinéraire de promenade en bord d'Allier (véloroute). D'intérêt national, ce projet de Voie Verte ambitionne de relier la Méditerranée au Fleuve Loire, au niveau régional, la Via Allier traverse l'Auvergne de la Haute-Loire, en passant par le Puy-de-Dôme (et l'écopôle), jusqu'au département de l'Allier.

« Un projet sous l'œil des chercheurs »

En 2015, une équipe pluridisciplinaire se constitue pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt(AMI) du Ministère de la transition écologique et solidaire, la candidature de l'écopôle s'oriente sur la question des nouvelles péri-ruralités et de l'expérimentation démocratique. « Une des hypothèses de recherche, à savoir que le paysage est un bon support de médiation, pourra être étudiée à différentes échelles et dans l'accompagnement de différentes transitions et projets de territoires. » (Extrait de la candidature AMI). En 2016, l'écopôle est lauréate, avec des diverses actions concrètes développées sur le terrain (<https://ecopolevaldallier.fr/experimentation/projet-sous-l-oeil-des-chercheurs/>)

Depuis 2018, un autre groupe de travail composé d'urbanistes et d'architectes s'intéresse lui aussi au projet de l'Écopôle du Val d'Allier. Cette démarche, portée par Patrick Bouchain se nomme La Preuve par 7 et est conduite par Notre Atelier Commun (NAC). La Preuve par 7 (<http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Actualites-des-regions/La-Preuve-par-7>) est une démarche expérimentale d'urbanisme et d'architecture. L'objectif : promouvoir le recours à des approches inédites, dessiner de nouvelles manières de construire la ville collectivement, et revendiquer un droit à l'expérimentation.

Stratégie territoriale :

SCoT du Grand Clermont – DOG : Faire du val d'Allier la rivière de l'agglomération
PLUH de Billom communauté - PADD : l'écopôle lieu de recherche et d'enseignement dans le domaine de l'environnement – OAP sectorielle pour le développement des activités en lien avec la vocation actuelle du site (recherche, agriculture, préservation de l'environnement)

PLU de La Roche Noire – PADD : Protéger les réservoirs de biodiversité et les continuités végétales et hydrauliques susceptibles d'améliorer la connexion des espaces entre eux. Allier enjeux écologiques et enjeux paysagers.

Principales étapes de l'opération (processus)

- **1996** : création du SEAT (Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique) par les communes de Pérignat-ès-Allier et La Roche Noire pour définir un projet de valorisation du périmètre d'exploitation des sablières
- 2001 : début de la restauration écologique. La LPO est maître d'œuvre pour la réhabilitation des gravières au fur et à mesure de l'arrêt des exploitations
- 2010 : l'écopôle est inscrite au Plan Loire Grandeur Nature
- 2015 : les élus engagent une réflexion sur les orientations et le positionnement du site après l'arrêt de l'exploitation des sablières, un projet d'aménagement (plus) global émerge. « Les élus souhaitent cependant aller plus loin en faisant de l'Écopôle du Val d'Allier un lieu de démonstration des changements possibles sur le plan environnemental, économique et social, face à la dégradation de notre environnement et au changement climatique. »
- Une étude de faisabilité économique, juridique et financière est lancée (Avril 2015)
- 2017 : fin de l'exploitation du site par les carriers
- 2019 : labellisation du site en ENSil (Espace Naturel Sensible d'Intérêt Local), l'ENS départemental du Pacage est cédé au SEAT du Val d'Allier, le périmètre de l'écopôle s'étend à 140ha (20ha + 120ha)

Les facteurs de réussite

- La co-construction du projet avec les anciens exploitants, partenariat pour les travaux et leurs financements, aujourd'hui toujours partenaires pour l'animation du site.
- La mise en œuvre d'un réseau partenarial de plusieurs niveaux : partenariat institutionnel, partenariat dans les actions et la gestion du site.
- Une anticipation du devenir du site avant la fin des activités industrielles

Le point fort du projet :

- Création d'un SEAT (Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique) porté au départ par les 2 communes d'implantation des gravières
- Participation à des appels à projet

Pour plus d'informations :

<https://ecopolevaldallier.fr/>



PROCESSUS

OUTILS
À RETENIR

CONTACTS

NOM DU
PROJET



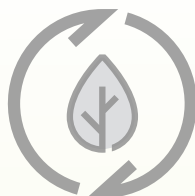
HALL 32



TYPE DE
RÉALISATION



**RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES**



**RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES**



**RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN**

+ SAUVEGARDE
D'UN PATRIMOINE

ACTEURS
DU PROJET



Maître d'ouvrage : 2ARAMI

L'association 2ARAMI a été créée pour porter le projet de centre de promotion des métiers de l'industrie implanté à Clermont-Ferrand, afin de mieux appréhender les problématiques liées aux emplois industriels, à leur attractivité, au recrutement ou bien encore à la formation.

Elle compte 6 membres : Michelin, Limagrain, Banque de France, le Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand, Opcalia devenu AKTO, et CIMES (pôle de compétitivité mécanique Auvergne Rhône Alpes).

Marché de conception-réalisation:

Groupement : DUMEZ Auvergne (mandataire), CRR Architecture, INGEROP, SALTO Ingénierie et MAJORELLE

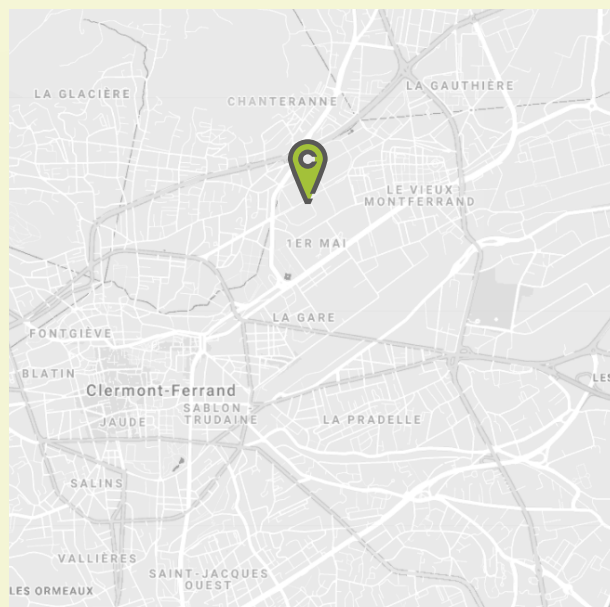
LOCALISATION
ET CONTEXTE
URBAIN



32 rue du clos Four 63 100 CLERMONT-FERRAND

En plein cœur de la ville de Clermont-Ferrand, le site est situé au cœur du vaste ensemble de l'usine Cataroux de Michelin (environ 42 ha) avec les anciennes emblématiques pistes d'essais des pneumatiques.

Le projet prévoit à l'horizon 2022, une nouvelle dynamique pour cet "entre-deux-villes" avec la construction de logements sociaux, de maisons individuelles, de commerces, d'espaces verts et d'ouvrages pour la gestion des eaux pluviales. Les participants à cette mutation sont Michelin, les collectivités locales et des acteurs financiers qui ont déjà exprimé leur intérêt, tels que la Banque des Territoires.





Le Centre des métiers de l'industrie est un site vitrine pour promouvoir les métiers de l'industrie, développer la formation professionnelle (initiale et continue), faciliter le transfert des savoirs technologiques à destination des PME/PMI, favoriser la structuration de la filière et la faire connaître.

Doté d'équipements de haut niveau, **le Hall 32** souhaite s'appuyer sur des méthodes pédagogiques innovantes venant compléter l'offre de formation des structures existantes.

Bâtiment de plus de 13 000 m² avec :

- 1 design lab dédié aux entreprises
- 1 plateau technique
- 1 galerie des métiers ouverte au public
- 1 showroom
- 1 pôle événementiel
- 3 FabLabs
- 7 salles "projet" dédiées aux entreprises
- 35 salles de formation
- 250 places dans l'auditorium
- 3 000 m², la surface du plateau technique

Le parti pris pour la réhabilitation de ce site était l'exemplarité sur 2 dimensions :

- Environnementale (une réalisation la plus exemplaire possible compte tenu des contraintes existantes sur ce bâtiment)
- Accessibilité : l'objectif était également de faire de ce site un lieu accessible à tous (une vigilance a ainsi été portée sur l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite).

Le maître d'ouvrage a souhaité entrer dans une démarche de labellisation HQE. Pour cela, il a été accompagné par un bureau d'études spécialiste en environnement et énergie (EODD). Cet accompagnement a été très important pour définir les niveaux d'ambitions et les orientations à prendre dans les 14 domaines de la labellisation.

LES SOLUTIONS MISES EN PLACE :

- Mise en place d'une Gestion Technique du Bâtiment (rendue obligatoire à partir de 2025) qui permet de piloter et gérer le comportement en matière énergétique à partir de points de contrôle et de mesure répartis sur l'ensemble du bâtiment. Ce choix est d'autant plus pertinent que les sources d'énergie du bâtiment sont gérées par Michelin et rien ne pouvait être reconfigurer.
- Isolation extérieure et mise en place de panneaux radiants qui produisent le chaud et le froid (contrôlés par la GTB). La charpente métallique ayant été préservée, il n'a pas été possible d'installer des panneaux solaires.
- Mise en place de fosses de récupération des eaux de pluie pour alimenter les sanitaires en eaux grises
- Traitement acoustique important pour garantir un confort sonore à l'intérieur des salles de formation tout en ayant une vue permanente sur l'atelier avec les machines.



MORPHOLOGIE
URBAINE



PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE
ET GESTION
DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ
CARBONE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES



Inscription du projet dans la stratégie territoriale :

SCoT du Grand Clermont – DOG : requalification urbaine,
PLU de Clermont-Ferrand – PADD : reconversion et intensification urbaine pour renforcer le centre métropolitain – OAP stratégiques : Diffusion de la nature en ville, grand site de projets et îlot de restructuration urbaine, restauration de la trame bleue (réouverture de La Tiretaine)

L'élément déclencheur de cette reconversion de site est la rencontre entre **le besoin d'un lieu vitrine** pour promouvoir une filière historique et dynamique (l'Usine du futur) et **la volonté du Groupe Michelin de recycler son patrimoine et notamment la reconfiguration d'un quartier historique et identitaire** : le site Cataroux.

Le bâtiment identifié (bâtiment G11) a une emprise totale de plus de 13000 m² au sol (sur 2 niveaux) et date des années 1950.

Le musée du groupe « L'Aventure Michelin » est déjà installé dans une partie du bâtiment, un centre de formation était présent. Une autre partie de bâtiment servait également de stockage pour des pièces de rechange. Le centre de formation a déménagé et le stockage a été transféré.

La transformation du quartier est en route. Le groupe Michelin accélère la reconversion de son patrimoine, et lance notamment le projet « Parc Cataroux » qui concerne l'ensemble du site, projet de rayonnement régional, national et international, en collaboration avec les acteurs publics ou privés de la région. Ce projet comprendra 4 pôles : éducation/formation, biotech/matériaux durables, innovation, et culture/sport et santé.

Le point fort du projet : une reconversion de site réussie en moins de 2 ans

Le choix de la maîtrise d'ouvrage de recourir à un **marché de conception réalisation** a été bénéfique notamment pour garantir :

- la réalisation dans des délais contraints (le site devait ouvrir en septembre 2019 pour coller au calendrier scolaire des formations)
- un niveau qualitatif important

La labellisation HQE et l'accompagnement par un bureau d'études spécialisé qui permet de challenger l'ensemble de l'équipe pour atteindre les objectifs.



Pour plus d'informations :

Hall 32 : Association 2ARAMI

Groupe Michelin :

- Marie-France Martin Tridon (Responsable Communication Hall32)
- M. Laurent Gracieux (Chef de Projet Immobilier)



NOM DU
PROJET



NOVACIERIE



TYPE DE
RÉALISATION



RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN

ACTEURS
DU PROJET



Maître d'ouvrage : Saint-Etienne Métropole et Ville de Saint-Chamond

Maître d'œuvre :

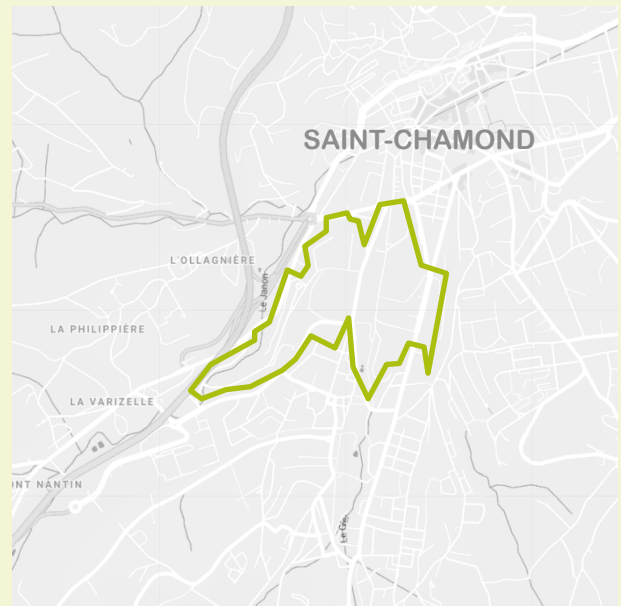
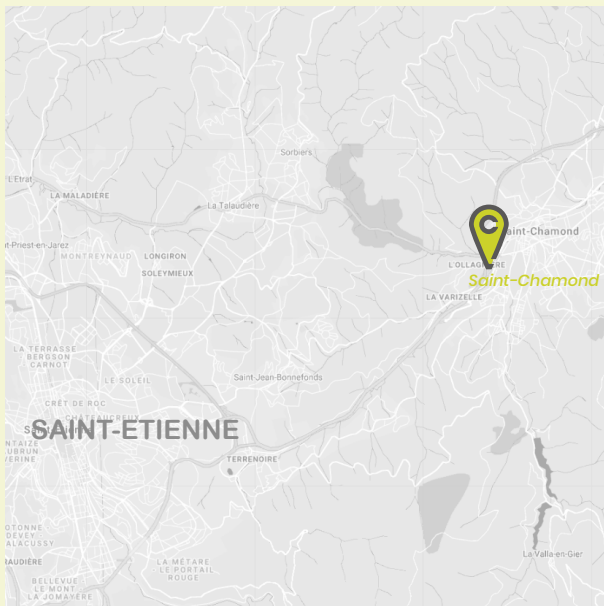
Cap métropole (pilotage technique et collectif du projet, achat des terrains, études globales, aménagement, commercialisation)
EPORA (études de définition, portage foncier, déconstruction et dépollution)

LOCALISATION
ET CONTEXTE
URBAIN



Les bâtiments emblématiques de l'EcoQuartier se situent rue de Saint-Etienne à Saint Chamond.

Ce site de 45 ha bénéficie d'une localisation avantageuse dans la ville de Saint-Chamond, à proximité de l'autoroute A47 et de la voie ferrée. Il se situe à l'articulation entre l'actuel centre-ville de Saint Chamond et le quartier historique des anciennes Acières de la Marine.



TIMELINE PROJET

2006 : fin de l'activité industrielle
Jusqu'en 2010 : études de faisabilité
Depuis : travaux de démolition/dépollution/reconstruction
 Livraison complète prévue en **2028**



PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET

**Partenaires financiers :**

Région Auvergne Rhône-Alpes, Union européenne, département de la Loire, ADEME

- Coût total de 75 millions d'euros, dont 45 à 55 de fonds publics sur 15 ans



PARTENAIRES FINANCIERS



La réhabilitation et la valorisation du patrimoine industriel a été privilégiée plutôt que la démolition-reconstruction. Le projet intègre :

- La réorganisation du pôle mécanique dédié aux activités industrielles, la création d'une zone d'activité pour développer l'économie et l'implantation d'un pôle entrepreneurial et d'innovation (pépinière et résidence d'entreprises)
- Un pôle de loisirs « Hall in one » comprenant un cinéma, une brasserie, un petit centre commercial, des boutiques et restaurants
- Un pôle d'enseignement supérieur (Institut de formation en soins infirmiers)
- Un parc d'agrément de 5,5 hectares traversant le site du nord au sud avec pistes cyclables, skate park, espaces d'accueil d'événement en plein air...
- Une programmation de 30 logements

Des études sont encore en cours pour éclairer la vocation à donner aux halles industrielles encore non reconverties.

Le projet a été conçu pour obtenir le label Ecoquartier et intègre donc différents projets de développement durable :

- Des bâtiments exemplaires où les performances énergétiques sont optimisées avec une haute qualité environnementale
- Des connexions entre les quartiers via les transports en commun mais aussi un parc urbain support de cheminements modes actifs
- Des aménagements paysagers vertueux avec des espèces végétales locales, et une gestion différenciée sans arrosage
- Un déploiement des énergies renouvelables avec du photovoltaïque sur les bâtiments publics et privés et des bornes de recharges électriques
- Une limitation du bilan carbone grâce à une gestion sur site des terres polluées



MORPHOLOGIE
URBAINE



PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE
ET GESTION
DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ
CARBONE



ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Élément déclencheur :

La nécessité d'intervention sur un tènement stratégique du fait de sa localisation en plein coeur du tissu urbain de la commune, de surcroît très visible depuis les axes de transport (routiers et ferroviaires).

**Principales étapes de l'opération**

- 1820 à 2000 : un site exploité tour à tour par des entreprises emblématiques de l'industrie métallurgique française (Compagnie des Hauts-Fourneaux, Forges et Aciéries de la Marine et des Chemins de Fer, Compagnie des Ateliers et des Forges de la Loire, Creusot-Loire Industries, Giat Industries...)
- 2006 : Une cessation définitive d'activité pour GIAT Industries (Groupement industriel des armements terrestres). Le site est déclaré « site stratégique » par Saint-Etienne Métropole et acquis en convention avec EPORA
- 2005 – 2008 : réalisation d'études de faisabilité dans le cadre du concours d'idées d'architecture et d'urbanisme European 2007
- 2006-2016 : Travaux de démolitions et dépollutions avec l'intervention d'EPORA
- 2009 : le projet est déclaré d'intérêt communautaire
- 2010 : Création de la Zone d'Aménagement Concerté des Aciéries, retenu par la Région dans le cadre de son appel à projet «Quartiers durables de Rhône-Alpes»,
- 2013 : Obtention du label 2 Ecoquartier
- 2020 : Obtention du label 3 Ecoquartier

Les facteurs de réussite

- Une filière mécanique ancrée sur le territoire avec la présence d'un pôle d'entreprise en bonne santé travaillant en synergie sur la métallurgie et la mécanique, faisant écho à l'offre de formation proposée à Saint-Chamond (chaudronnerie, mécanique, design industriel...)
- Une démarche privilégiant les échanges : avec les entreprises pour partir de leurs préoccupations en les associant au projet, au sein du groupe projet pour une acculturation simultanée des parties-prenantes, avec les élus municipaux pour mettre le politique au cœur du projet
- Un suivi fin du bilan financier par l'aménageur Cap métropole, qui a permis de confronter les hypothèses d'aménagement à la réalité financière et a constitué une réelle aide à la décision

Les pistes d'améliorations / difficultés rencontrées

- Des problématiques importantes de pollution et de risque inondation dans un contexte réglementaire contraignant les marges de manœuvre pour innover sur ces questions
- Une mutation délicate qui demande de faire le deuil d'un âge d'or de l'histoire industrielle locale, en s'adaptant aux enjeux actuels

Une innovation dans la gestion des terres polluées, avec une intervention menée par EPORA, dans le cadre d'une subvention ADEME. La création d'un centre de tri in situ a permis de trier et contrôler 140 000 tonnes de terres polluées : 100 000 tonnes ont été revalorisées pour les aménagements du site, le reste étant confinés dans une alvéole qui a été végétalisée à la fin du projet. Le coût de dépollution a été divisé par 4 en comparaison à une dépollution classique, grâce aux économies réalisées sur le volume des matériaux à évacuer ou à importer de l'extérieur.



Pour plus d'informations :

Site internet : <https://www.saint-etienne-metropole.fr/projets/grands-projets/novacieres>

Contacts :

- Cap Métropole
- Direction du Développement Economique de Saint Etienne Métropole
- Ville de Saint Chamond



NOM DU
PROJET



SANATORIUM ROCHEPLANE



TYPE DE
RÉALISATION



RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN

ACTEURS
DU PROJET



Maitre d'ouvrage : DDT 38

Les terrains ont été acquis progressivement par la DDT 38 entre 2010 et 2014 qui est depuis lors le maître d'ouvrage des travaux de désamiantage, démolition et renaturation des 76 000 m² de bâtiments et des 18 ha de terrain. La société Cardem a été le principal maître d'œuvre pour les travaux de démolition.

LOCALISATION
ET CONTEXTE
URBAIN

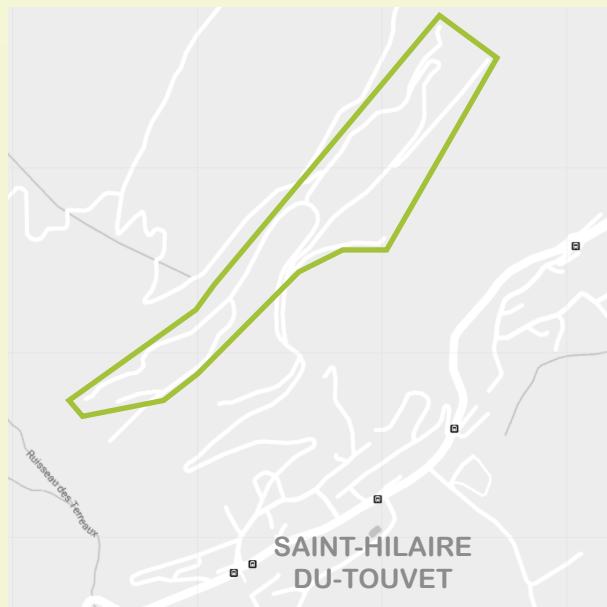


Allée de Rocheplane 38660 Saint-Hilaire-du-Touvet

Ce site exceptionnel est situé à plus de 1 000 m d'altitude sur les contreforts du Massif de la Chartreuse, sur le Plateau des Petites Roches. Le terrain a accueilli à partir 1924 trois établissements sanitaires dédiés initialement au traitement de la tuberculose, transformés dans les années 1960 en trois structures hospitalières :

- Centre médical de Rocheplane, sur 8 niveaux
- Centre médico-chirurgical des Petites-Roches, sur 12 niveaux
- Centre médico-universitaire Daniel Douady, sur 10 niveaux

D'autres bâtiments étaient présents sur le site : maisons pour le personnel, bâtiments accueillant des étudiants, bâtiments annexes. Au total, le site accueillait autour de 1 200 patients et près de 1 000 emplois.

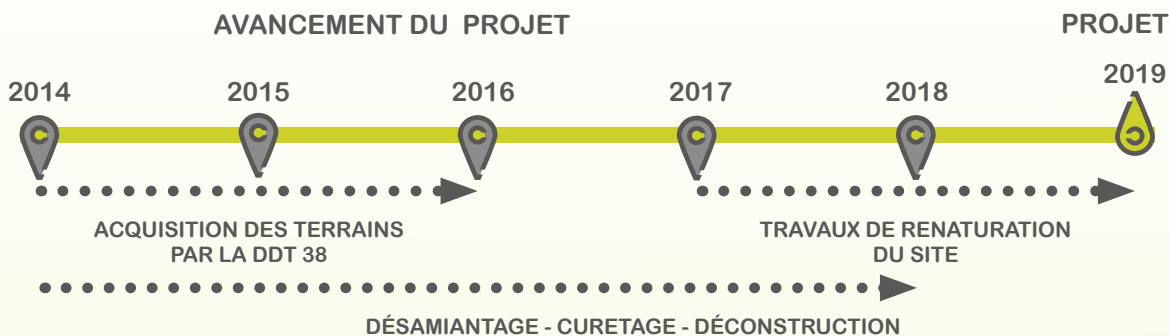


TIMELINE PROJET

- 2010 : Abandon définitive et totale des bâtiments hospitaliers
- 2014-2016 : Acquisition progressive des terrains par la DDT 38
- 2014-2018 : Désamiantage et curetage des bâtiments
 - A partir d'août 2018 : Déconstruction des bâtiments
- 2017-2019 : Travaux de renaturation du site



PÉRIODE



Ancien centre médico-chirurgical des Petites Roches en 2016



Site renaturalisé en 2019

Enveloppe financière :

Coût d'opération total de **13,7 millions d'euros**, financé entièrement par l'Etat avec le soutien du Fonds européen de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM), dit fonds Barnier.



PARTENAIRES FINANCIERS



Site de 18 ha et de 76 000 m² SDP entièrement démolis pour être remis à la nature.

Malgré les intérêts patrimoniaux et mémoriaux de ces bâtiments, le site a été démolit et renaturalisé entièrement car il est soumis à des risques naturels forts, en particulier liés aux avalanches. En outre, les intérêts environnementaux sont pléthores, concrétisés par des zonages de protection environnementale. Aujourd'hui, le site est toujours traversé par des sentiers de randonnées et un parking réduit a été conservé à destination des randonneurs.

CONTRIBUTION À LA TRAJECTOIRE 2°C

Restauration ou préservation de la biodiversité

Renaturation d'un grand site de 18 ha, avec démolition d'un complexe immobilier d'importance rendu à la nature, et travaux de démolition des voiries, de végétalisation et de plantation. Secteur avec des enjeux environnementaux forts dont la renaturation permet une augmentation significative de la biodiversité. Site appartenant au PNR de Chartreuse et à la ZNIEFF 2 de la Chartreuse. La renaturation du site peut créer des espaces propices à la biodiversité. De nombreuses espèces animales protégées déjà présentes sur le site avant démolition.

Gestion des ressources

La démolition entraînant une grande quantité de déchets inertes (pierre et béton concassés), un stockage sur place a été mis en œuvre. L'intérêt est double :

- Comblent les parties des bâtiments en sous-sol et rétablir les pentes « naturelles » au droit des bâtiments démolis
- Limiter le transfert des déchets vers la vallée

Les bâtiments ont ainsi été déconstruits par un processus de tri et concassage des matériaux, avec une réutilisation des matériaux inertes du site pour remblayer les sous-sols des bâtiments démolis et remodeler le site pour trouver des pentes naturelles. Volonté de réduire au maximum les atteintes à l'environnement liées aux travaux avec les actions suivantes :

- Recyclage sur place de la plupart des matériaux inertes.
- Mesures de protection des captages d'eau



MORPHOLOGIE URBAINE



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ CARBONE



ÉNERGIES RENOUVELABLES

Amélioration de la biodiversité par la renaturation d'un grand site bâti dans un cadre naturel remarquable

Démarche d'économie circulaire mise en œuvre avec le réusage des matériaux de démolition pour le comblement des sous-sols et le terrassement du terrain.



OUTILS
À RETENIR

Atouts : Démarche d'économie circulaire / Amélioration de la biodiversité

Pistes d'amélioration

Des contestations locales contre la démolition des bâtiments, qui concentrent un siècle d'histoire des Petites Roches. Une mémoire vive des anciens employés et patients de ses établissements, largement utilisés par les habitants de l'aire grenobloise.

Un intérêt architectural réel des bâtiments construits dans les années 1930 non reconnu par les autorités pour ne pas empêcher leur démolition.



travaux de demolition du sanatorium - le dauphine.fr

Pour plus d'informations :

DDT 38 – Claude Colombot, Risques majeurs, direction Sécurité et transports



CONTACTS

NOM DU
PROJET



Z.A.C SAUT DU MOINE

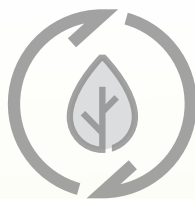
RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE POLIMERI



TYPE DE
RÉALISATION



RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN

ACTEURS
DU PROJET



Maître d'ouvrage : Grenoble Alpes Métropole, Isère Aménagement (MO délégué)
Maître d'œuvre : Sitétudes/ADP Dubois/Mac'éo, Sétis / Téreo, Arche 5/Terre Eco
Collectivité / EPCI : Champagnier

LOCALISATION
ET CONTEXTE
URBAIN

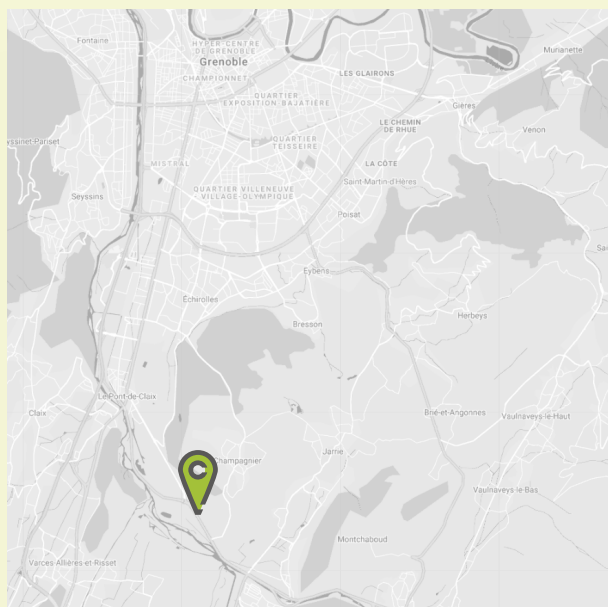


ZAC du Saut du Moine, 38800 Champagnier

Le site est implanté dans le grand sud de Grenoble Alpes Métropole, en contrebas du plateau de Champagnier, circonscrit par trois espaces naturels : les coteaux de la Rivoire à l'Est, la vallée du Drac à l'Ouest et la plaine agricole de Reymure au Sud. Ce site est globalement isolé des habitations et bénéficie d'une forte visibilité en raison de sa situation en bordure de la ligne de chemin de fer Grenoble-Gap et de la RN85. Il est longé à l'est par des canalisations de transport de matière dangereuses, desservant les plateformes chimiques de Pont de Claix et Jarrie, en proximité immédiate au nord du site.

Le site industrielle POLIMERI a été exploité entre 1965 et 2002 pour la fabrication de polychloroprène par différentes entreprises successives. Cette activité était classée ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement) depuis 1966. Après sa fermeture en 2005, l'usine a été démantelée et dépolluée dans l'objectif d'implanter de nouvelles activités industrielles de production.

Le projet de la ZAC du Saut du Moine (26 ha) consiste à développer une zone d'activités industrielle en réindustrialisant une friche industrielle (14 ha) et en l'étendant au droit de terrains non aménagés (12 ha).



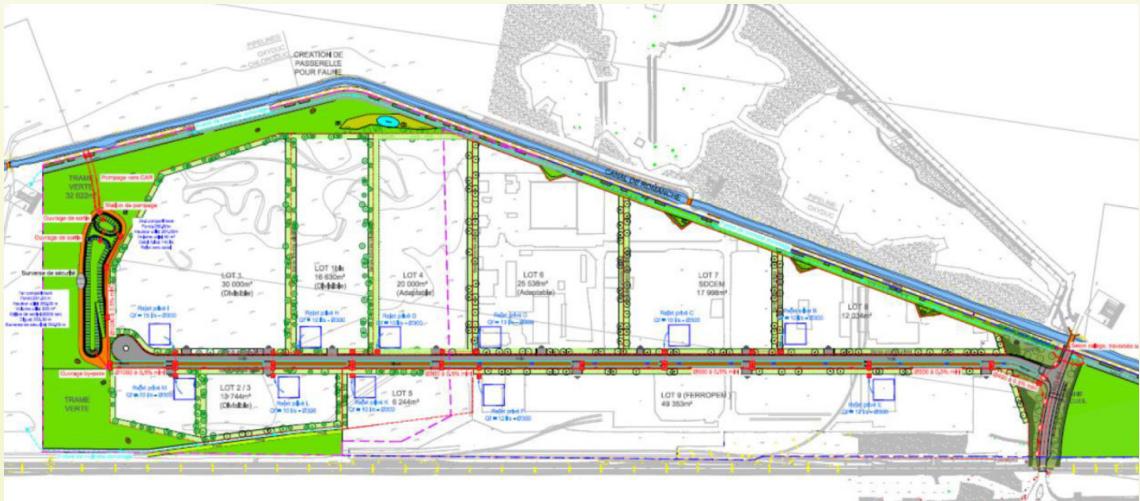
TIMELINE PROJET

- 2006 – 2009 : Démantèlement
- 2009 : Dépollution
- 2012 : Acquisition des terrains
- 2013 : Concertation du public & création de la ZAC
- 2014 : Transfert du projet de la Communauté de Communes du Sud Grenoblois vers Grenoble Alpes Métropole
- 2014-2017 : Elaboration du projet
- Mai 2017 : Dépôt du dossier d'autorisation environnementale : 1er dossier du département
- Mai – Juin 2018 : Enquête publique
- Juin 2018 : 1er dépôt de PC
- Juillet 2018 : Dossier de réalisation de la ZAC
- Septembre 2018 : 1er PC délivré
- Novembre 2018 : Délivrance de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale
- Février 2019 : Début des travaux d'espaces publics et des bâtiments d'activités
- Été 2019 : 1ère installation d'entreprise
- 2022 : Chronovélo



PÉRIODE

AVANCEMENT DU PROJET



• Source : Dossier d'autorisation environnementales- Setis - Elegia - Grenoble Alpes Métropole

Enveloppe financière :

- Coût global d'aménagement : 17M€
- Recette par la commercialisation des lots : 10 M€
- Région CPER : 2,6M€
- Département Isère CPER : 500 000€
- Grenoble Alpes Métropole : 3,7M€



PARTENAIRES FINANCIERS



Développer une zone d'activités de 26 ha dans le sud grenoblois, dont 20ha sont commercialisation et 6ha sont occupés par les espaces publics (3ha) et la trame verte (3ha) :

- Aménagement d'une voirie centrale, implantée sur la voirie d'origine, bordée d'une noue permettant la gestion des eaux pluviales
- Aménagement d'un carrefour à feux à l'entrée permettant d'absorber le trafic du site sans obérer la modernisation ultérieure de la RN 85 prévue par l'Etat
- Création de 10 lots de tailles variables (de 0,5 ha à 5 ha)
- Aménagements paysagers en limite des lots en haie bocagère de 8m de large
- Réalisation de la trame verte de 35 à 65m de large en limite nord de la ZAC et en lien avec les milieux naturels périphériques (3 ha)
- Amélioration des habitats naturels autour du site dans le cadre des compensation habitat et espèce protégées sur 43,6ha (boisements, milieux arbustifs, milieux ouverts) en compensation de 12,7ha de milieux naturels impactés
- Aménagement d'une passerelle à faune en lien avec la trame verte

1. Une ancienne friche industrielle réaménagée en une nouvelle zone d'activité.

- Un des derniers terrains disponibles pour l'installation d'activités industrielles sur le territoire de Grenoble Alpes Métropole.
- Une extension négociée avec les services de l'Etat et les associations environnementales pour obtenir un bilan financier acceptable et assurer un nouvel usage à cette friche.

2. Prise en compte des problématiques des mobilités.

- Un site stratégique au regard de sa proximité avec les grands axes de circulation viaire et ferroviaire. La possibilité même d'une desserte ferroviaire pour le feroutage est envisagée mais contrainte par les aspects financiers et fonciers.
- Une « chronovélo » est projetée pour 2022 par la Métropole.
- Une sécurisation du carrefour pour tous les modes de circulation par sa matérialisation, l'aménagement d'arrêts de transports en commun, des trottoirs et bandes cyclables de part et d'autre.

3. Réduire les impacts du projet et assurer une bonne insertion paysagère

D'importants aménagements paysagers et environnementaux permettent d'améliorer les perméabilités écologiques :

- le long du canal de la Romanche,
- du Drac et à sa réserve naturelle régionale vers le plateau de Champagnier.

Ces aménagements sont réalisés au sein des espaces publics (mares, hibernaculums, nichoirs, passerelle à faune, éclairage limité), ainsi qu'au cœur des espaces privatifs (systèmes anticollisions pour oiseaux sur les vitres, grillage perméable, haie bocagère).

Concernant la gestion de l'eau :

- Plusieurs piézomètres permettent de vérifier régulièrement la qualité de l'eau.
- L'ensemble des ouvrages de gestion pluviale sont étanches, ainsi tout transfert de ruissellements potentiellement pollués, vers la ressource souterraine sont évitées.
- Les eaux récupérées sont rejetées dans le canal d'arrosage de la Romanche à un débit limité.

La prise en compte des mesures environnementales s'étend aussi naturellement à la conception des bâtiments.



MORPHOLOGIE URBAINE



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ CARBONE



ÉNERGIES RENOUVELABLES

La réussite de cette requalification est due à la synergie mise en place autour du projet, entre autres avec le comité de pilotage régulier, le comité de suivi annuel sur les questions environnementales ; mais aussi grâce aux différents financements.

Cet accompagnement va jusqu'à la commercialisation des lots avec un comité de commercialisation qui regroupe les vice-présidents à l'aménagement et à l'économie ainsi que le maire. Cette commercialisation, en cours, est facilitée par la rareté du foncier d'activités industrielles sur le territoire et elle permettra, à terme, la création de 500 emplois (contre les 250 perdus avec la fermeture en 2005).

De nombreuses pistes d'innovation en matière environnementale ont été testées avec le dossier d'autorisation environnementale, la gestion de l'eau et le réaménagement du corridor. Ainsi une diversité d'aménagements environnementaux a été réalisée malgré le surcoût financier généré sur le projet. Certains aménagements sont encore prévus dans les années à venir concernant les mesures environnementales : terrassement et éradication de la flore invasive ; la coordination de la mise en place d'une passerelle sur la RD85. D'autres aménagements techniques sont aussi prévus comme le fonçage sous la voie ferrée à projeter avec la SNCF.

Au cours de ce processus de plusieurs années, une des difficultés du projet relève du calendrier des acquisitions foncières. L'acquisition des espaces naturels réalisée 2 mois avant le début des travaux après plusieurs années de négociation a contraint le temps d'étude et de connaissance de ces terrains. Une autre difficulté est celle de la complexité d'aménagement pour le carrefour sur la RN85 due à la diversité des acteurs, des usages et des temporalités de travaux. Il est ainsi relevé que le temps imparti à la validation de chacune des étapes n'est pas à négliger.



PROCESSUS



Source : Jérôme Guillou – Creative Building Line

Le point fort du projet :

Le choix du montage opérationnel pour une ZAC assure la gestion globale du projet.

Un double suivi par :

- Isère Aménagement pour le pilotage du planning et du budget, avec les bureaux d'études, les entreprises de travaux (VRD, espaces verts, terrassement), tout en assurant les autorisations, les acquisitions foncières et l'accompagnement des porteurs de projets.
- Grenoble Alpes Métropole pour le pilotage politique, assurant les validations dans l'avancée du projet et le lien avec les différents services métropolitain gestionnaires (voirie, réseaux, ...)

OUTILS
À RETENIR

Pour plus d'informations :

Isère Aménagement : Charlotte Vaury
Grenoble Alpes Métropole : Béatrice Delhomme



CONTACTS

NOM DU
PROJET



VALLÉE DE LA CHIMIE



TYPE DE
RÉALISATION



RECONVERSION
ACTIVITÉS
ÉCONOMIQUES



RENATURATION
ECO-ACTIVITÉS ET
AGRICULTURES



RECONVERSION
(RE)DÉVELOPPEMENT
URBAIN

ACTEURS
DU PROJET



Maître d'ouvrage : Métropole de Lyon - Mission Vallée de la Chimie

La Mission Vallée de la Chimie (rattachée à la Délégation au Développement Responsable de la Métropole de Lyon), pilote le projet à l'horizon 2030, inscrit dans le cadre d'une Charte de partenariat qui mobilise 10 grands industriels, la Préfecture, la région Auvergne-Rhône-Alpes et France Chimie AURA.

La plateforme « Lyon VDC » fédère les 30 principaux employeurs (publics/privés) de l'Association pour le Développement Durable de la Vallée de la Chimie (qui pilote notamment le Plan Mobilité Inter-Entreprises et le partage de bonnes pratiques en matière environnementale, sociale et économique).

Le Plan guide du projet a été réalisé par le groupement OMA/BASE/SUEZ consulting.

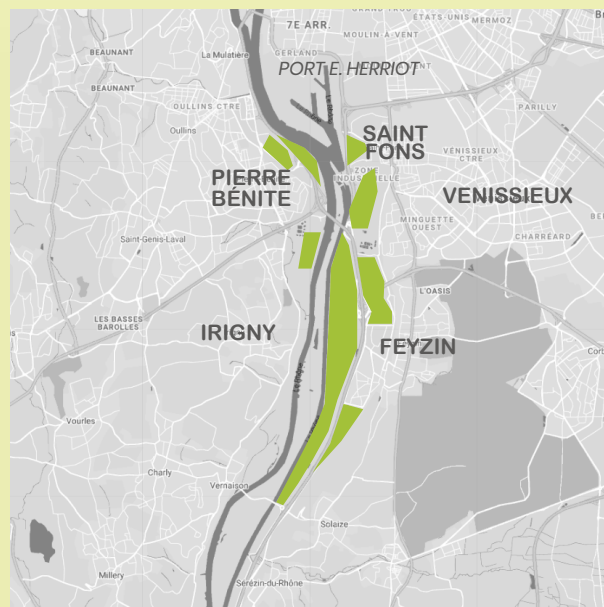
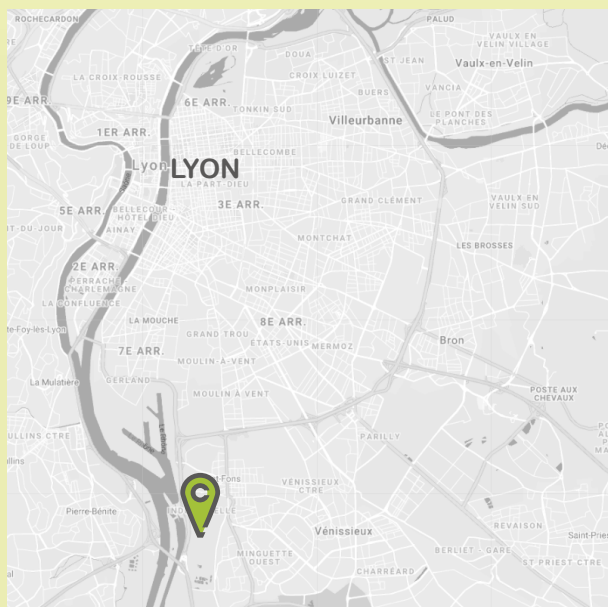
LOCALISATION
ET CONTEXTE
URBAIN



Adresse de la Mission VDC : 6 rue Jean Macé, 69190 Saint-Fons

La reconquête de la Vallée de la Chimie (territoire de 11 000 hectares (qui s'étend sur 25 km et 14 communes) a été engagée au début des années 2010, suite à une sollicitation des industriels présents de longue date.

Ce territoire stratégique, situé en entrée sud de l'agglomération lyonnaise, a dû faire face à trois enjeux majeurs : conforter la place de l'industrie et des emplois productifs dans l'économie métropolitaine, repenser l'avenir du site malgré de fortes contraintes liées au PPRt en vigueur (impossibilité de développer de l'habitat, des espaces publics ou des activités sans lien avec la chimie et l'environnement), améliorer l'accessibilité TC et modes actifs (limitée par rapport à la desserte routière et ferroviaire qui sont des atouts du secteur).



TIMELINE PROJET



PÉRIODE

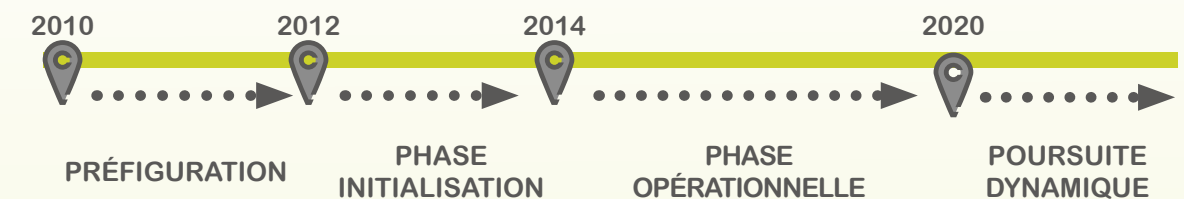
2010-2012 : phase de préfiguration, avec la construction du projet directeur « Vallée de la Chimie » qui va guider le redéveloppement de ce vaste territoire jusqu'à 2030.

2012-2014 : Phase d'initialisation : création de la Mission Vallée de la Chimie par la Métropole de Lyon en 2013 ; signature d'une Charte de gouvernance entre la Métropole, tous les grands industriels (SEVESO), la Région AURA et le Préfet de Région (30 parties prenantes publiques et privées concernées par l'évolution de la Vallée de la Chimie) en 2014.

2014 – 2020 : phase opérationnelle : 4 éditions de « L'Appel des 30 ! » (en 2014, 2016, 2018 et 2020) pour remobiliser les fonciers en friche (privés ou publics) et accueillir des nouveaux acteurs porteurs de projets innovants. En 2019, la Vallée de la Chimie est lauréate « TIGA » (Territoire d'Innovation de Grande Ambition).

2020 et au-delà : poursuite de la dynamique et de l'accompagnement à l'installation des lauréats. La Vallée de la Chimie rejoint le programme « Site clé en main - Pack Rebond Etat » en 2020.

AVANCEMENT DU PROJET



La dynamique de redéveloppement de la Vallée de la Chimie repose fortement sur « l'Appel des 30 ! », un appel à projets innovant qui a permis de revaloriser les fonciers en friche et d'attirer ainsi de nouveaux projets. Quelques exemples de réalisations :

- Paysage « productif » : de la revalorisation de déchets du BTP à la fertilisation des sols, en passant par la production de biomasse, 8 projets ont été retenus (21 ha affectés, répartis sur 3 tènements).
- Energies renouvelables : plusieurs réalisations également, dont la création d'une « usine solaire photovoltaïque » (qui produira à terme 1/3 de la puissance actuellement installée sur l'ensemble de la Métropole) et d'une plateforme expérimentale de production de biométhane (gaz vert).
- Programmation économique renouvelée : accueil de nouvelles activités productives (labos de R&D, sites de production, bureaux), dont 3 plateformes d'innovation collaborative sur 9000 m² (10 PME, 150 personnes accueillies) menant des recherches sur les matériaux et procédés innovants, et le siège du Pôle de compétitivité Chimie Environnement ; création d'une plateforme de logistique mutualisée.

Dix ans après le début de la démarche, la Vallée de la Chimie regroupe 50 000 salariés et accueille notamment 6 centres de recherche au rayonnement national ou mondial. Le projet vise à faire de ce territoire une référence européenne pour les activités innovantes des filières chimie, cleantechs, énergie et environnement, tout en développant la valeur d'usage de ces espaces.

Partenaires financiers :

- Métropole de Lyon : 10 M€ investis entre 2014 et 2020 (dont foncier, démolitions, études et AMO, aménagement de voiries, participation à des PPP)
- Industriels : 600 M€ investis (installation, modernisation, renforcement des sites de R&D, ...).



RÉALISATIONS



PARTENAIRES FINANCIERS

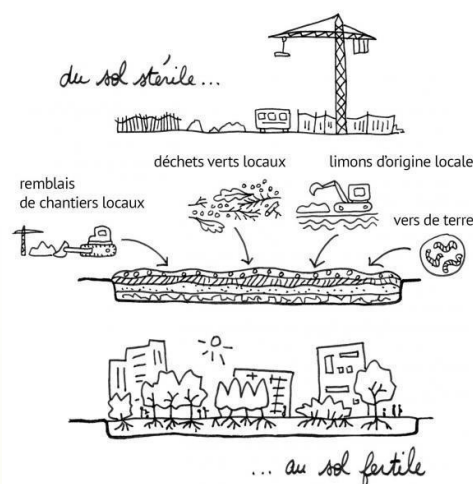
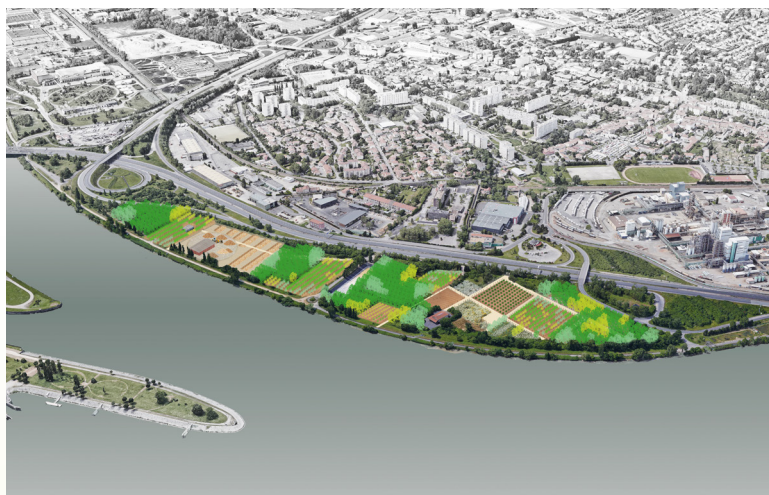


Schéma : © ANNE ARDICHVILLI (2018)

CONTRIBUTION À LA TRAJECTOIRE 2°C

Afin d'accompagner le renouvellement industriel et paysager du secteur, tout en confortant la place de l'industrie et des emplois productifs dans l'économie métropolitaine, le projet territorial de la Vallée de la Chimie s'attache à créer un modèle économique viable, centré sur les valeurs de la transition environnementale et énergétique et attractif pour les entreprises. L'économie circulaire, la production d'énergies renouvelables et la filière du "paysage productif" sont ainsi des axes forts du repositionnement de la Vallée de la Chimie, pensés pour être compatibles avec les contraintes du PPRT (impossibilité de développer de l'habitat, des espaces publics ou des activités sans lien avec la chimie et l'environnement). S'agissant par ailleurs d'améliorer le cadre de vie des habitants (riverains du site) et des salariés de la Vallée de la Chimie, le projet intègre une forte dimension paysagère et vise à améliorer l'offre de mobilité.

LES SOLUTIONS MISES EN PLACE :

Contribution à la neutralité carbone et dépollution des sols (phytoremédiation, végétalisation)

- Fort développement de la filière « paysage productif », qui allie paysage et création de valeur, en permettant de gérer durablement les ressources naturelles en ville. A titre d'exemple, l'équipe de "Terre fertile" implantée suite à "l'Appel des 30 !" permet de végétaliser en milieu urbain sans utiliser de terres agricoles, en revalorisant les déblais de chantiers, limons, déchets végétaux et compostage pour créer des terres fertiles, capables d'accueillir des plantations ; quant au projet TERENVIE, il permet de revaloriser 15000 tonnes de terres excavées et/ou polluées en ciment, granulats, béton et terre végétale (procédé innovant de "phytoremédiation").

Production d'énergies renouvelables, réseaux de chaleur ou de froid

- La Vallée de la Chimie se positionne comme un pôle majeur d'approvisionnement énergétique de la Métropole de Lyon, mobilisant les industriels pour sécuriser leur propre approvisionnement à terme : 49% des énergies renouvelables et de récupération de la Métropole de Lyon sont ainsi déjà produites dans la Vallée.
- Exemples de projets : « l'usine solaire photovoltaïque » (40 000 m2 de panneaux photovoltaïques déjà installés en 2019, sur le total de 87 000 m2 prévu à terme en vue de produire 1/3 de la puissance actuellement installée sur l'ensemble de la Métropole de Lyon) ; création d'une plateforme expérimentale de production de biométhane (gaz vert) ; projet de récupération des chaleurs fatales des industries pour alimenter les réseaux de chaleur urbains.

Lutte contre l'étalement urbain (fonciers recyclés, densifiés, constructions plus compactes)

- La valorisation et l'optimisation du foncier de la Vallée de la Chimie passe à la fois par l'évolution progressive de la programmation (plus de cleantechs, R&D), la densification des tènements (offre foncières « clé en main » permettant notamment de partager le foncier et des services mutualisés avec d'autres sites industriels), la régénération des sols (par dépollution et fertilisation) et le déploiement de formes urbaines plus compactes et respectueuses des dernières normes d'efficacité énergétique.

Eco-mobilité : réduction des émissions de GES

- Suite au plaidoyer porté par l'Association pour le Développement Durable de la Vallée de la Chimie (qui pilote notamment le Plan Mobilité Inter-Entreprises), une offre TC « à la demande » a été créée en 2019 pour mieux connecter la Vallée de la Chimie aux gares et à la rive droite du Rhône notamment. Le nord du secteur devrait par ailleurs être desservi par tramway et ainsi relié à 2 stations de métro d'ici 2026 (projet voté fin 2020).
- Aménagements de parkings de covoiturage ; développement d'une application visant à réduire les trajets domicile travail (Vivrou.com qui facilite l'identification d'offres de logements à proximité).



MORPHOLOGIE URBAINE



PERFORMANCE ÉNERGETIQUE ET GESTION DES RESSOURCES



NEUTRALITÉ CARBONE



ÉNERGIES RENOUVELABLES

La reconquête de la Vallée de la Chimie a été engagée au début des années 2010 à la demande des industriels présents de longue date, qui étaient confrontés à une perte de dynamique territoriale et à d'importantes difficultés pour tisser des coopérations entre acteurs industriels. Face à l'enjeu de conforter la place de l'industrie et des emplois productifs dans l'économie métropolitaine, la Métropole de Lyon a accepté de jouer le rôle d'ensemblier pour renouveler l'attractivité et le paysage de ce territoire stratégique.



PROCESSUS

Pour dépasser les contraintes imposées par le PPRT en vigueur (impossibilité de développer de l'habitat, des espaces publics ou des activités sans lien avec la chimie et l'environnement), un appel à projets innovant a été créé : « l'Appel des 30 ! » qui a permis d'affirmer et rendre lisible l'ambition du territoire Vallée de la Chimie, de redonner de la valeur à ses fonciers en friche et de trouver des solutions innovantes face aux contraintes locales avec les porteurs de projets industriels et R&D. Porté par une trentaine de partenaires (industriels, communes, acteurs publics, partenaires techniques et financiers), ce dispositif a permis de proposer 500 ha de sites « clé en main » et de faire émerger 71 lauréats des filières « cleantech », énergie et environnement, attirés par des solutions d'implantation attractives (30 sont déjà installés, ou en cours d'implantation).

- 2010-2012 : phase de préfiguration, avec la construction du projet directeur « Vallée de la Chimie » qui va guider le redéveloppement de ce vaste territoire jusqu'à 2030.

- 2012-2014 : Phase d'initialisation : création de la Mission Vallée de la Chimie par la Métropole de Lyon en 2013 ; signature d'une Charte de partenariat en 2014 (voir rubrique Outils).

- 2014 - 2020 : phase opérationnelle : 4 éditions de « L'Appel des 30 ! » (en 2014, 2016, 2018 et 2020). En 2019, la Vallée de la Chimie est lauréate « TIGA » (Territoire d'Innovation de Grande Ambition).

- 2020 et au-delà : poursuite de la dynamique et de l'accompagnement à l'installation des lauréats. La Vallée de la Chimie rejoint le programme « Site clé en main - Pack Rebond Etat » en 2020.

Conditions de réussite : une ingénierie dédiée pour accompagner les projets et pour faciliter les implantations (la Mission VDC) ; un Plan guide évolutif ; une Charte de partenariat (voir rubrique Outils).

Points de vigilance : l'animation de la démarche repose beaucoup sur la Métropole de Lyon. Un outil de gouvernance et pilotage public/privé de type GIE, SEM, GIP (cela existe sur d'autres territoires) impliquerait davantage les autres acteurs (industriels notamment) dans la coordination de la démarche.

- « Appel des 30 ! » : appel à projets partenarial qui a permis de dépasser les contraintes (voir ci-dessus).
- Charte de partenariat « Lyon Vallée de la Chimie » (30 parties prenantes publiques et privées concernées par l'évolution de la Vallée de la Chimie) : mobilise les industriels pour le redéveloppement du secteur (10 grands industriels impliqués ainsi que la Préfecture, la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) et France Chimie AURA). Elle a notamment permis de développer une vision commune en matière d'énergie (approvisionnement et production) et de déchets (collecte, traitement et valorisation).
- Un Plan Guide évolutif, croisant les approches urbaines, paysagères, économiques, foncières, environnementales, avec la volonté de ne pas figer le plan et de s'adapter aux projets qui émergent.
- Clause environnementale dans les Cahiers des charges de la Métropole de Lyon (commande publique) pour inciter les aménageurs à utiliser prioritairement les terres végétales locales et à limiter l'impact des matériaux choisis.

Pour plus d'informations :

Julien Lahaie, Directeur de la Mission Vallée de la Chimie,
Fabien Bordon, Chef de projet Développement Durable

OUTILS
À RETENIR

CONTACTS



